

Bulletin officiel n° 45 du 6 décembre 2012

Sommaire

Enseignements secondaire et supérieur

Écoles normales supérieures

Débouchés offerts à partir de la Banque d'épreuves littéraires - session 2013
circulaire n° 2012-0025 du 19-11-2012 (NOR : ESR1239039C)

Travaux d'initiative personnelle encadrés

Thème pour l'année universitaire 2013-2014
arrêté du 12-11-2012 (NOR : ESR1200406A)

BTS

Conditions de délivrance de certaines spécialités pour la session 2013
arrêté du 30-10-2012 - J.O. du 16-11-2012 (NOR : ESR1235179A)

BTS

« Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie » - option A : management, option B : formation-marques, option C :
cosmétologie : définition et conditions de délivrance
arrêté du 30-10-2012 - J.O. du 16-11-2012 (NOR : ESR1237765A)

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat professionnel

« Gestion des pollutions et protection de l'environnement » : modification
arrêté du 23-10-2012 - J.O. du 8-11-2012 (NOR : MENE1237609A)

Baccalauréat professionnel

« Hygiène, propreté, stérilisation » : modification
arrêté du 23-10-2012 - J.O. du 8-11-2012 (NOR : MENE1237576A)

Baccalauréat technologique

Modification des définitions des épreuves d'enseignement technologique en langue vivante 1 et des épreuves de
projet en enseignement spécifique à la spécialité dans les séries STI2D et STL, et des épreuves de design et arts
appliqués en langue vivante 1 et de projet en design et arts appliqués dans la série STD2A
note de service n° 2012-179 du 20-11-2012 (NOR : MENE1238908N)

Vacances scolaires

Calendrier scolaire de l'année 2013-2014
arrêté du 28-11-2012 - J.O. du 1-12-2012 (NOR : MENE1240571A)

Personnels

Formation continue

Présentation des priorités du plan national de formation en direction des cadres pédagogiques et administratifs de

l'éducation nationale
circulaire n° 2012-169 du 20-11-2012 (NOR : MENE1238092C)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs généraux de l'éducation nationale
arrêté du 30-11-2012 (NOR : MENI1200515A)

Détachement

Renouvellement de détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil
arrêté du 7-11-2012 (NOR : MENH1200486A)

Détachement

Renouvellement de détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Nantes
arrêté du 7-11-2012 (NOR : MENH1200487A)

Détachement

Nomination et détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Amiens
arrêté du 7-11-2012 (NOR : MENH1200485A)

Détachement

Nomination et détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Poitiers
arrêté du 8-11-2012 (NOR : MENH1200488A)

Nominations

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
décret du 2-11-2012 - J.O. du 4-11-2012 (NOR : MENI1230679D)

Nomination

Directrice académique des services de l'éducation nationale
décret du 2-11-2012 - J.O. du 4-11-2012 (NOR : MENH1235882D)

Enseignements secondaire et supérieur

Écoles normales supérieures

Débouchés offerts à partir de la Banque d'épreuves littéraires - session 2013

NOR : ESRS1239039C

circulaire n° 2012-0025 du 19-11-2012

ESR - DGESIP A2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux chefs d'établissement

La Banque d'épreuves littéraires (Bel) est constituée des épreuves d'admissibilité au concours lettres (A/L) de l'ENS (Ulm), au concours littéraire de l'ENS de Lyon et au concours « langues étrangères : anglais » de l'ENS de Cachan. La voie lettres-sciences sociales (B/L) n'est pas concernée par la présente circulaire : elle a ses propres dispositifs. Certaines épreuves de la Bel sont, depuis 2009, communes aux trois écoles normales supérieures. Depuis la session de concours 2011, la Bel est ouverte à de nouvelles écoles et formations.

L'accord conclu entre les ENS et les écoles et formations partenaires a pour objectif de permettre à un plus grand nombre de candidats issus des classes préparatoires de lettres deuxième année d'intégrer des écoles ou formations variées, à partir de l'ensemble des épreuves écrites de l'ENS ou des ENS auxquelles ils se préparent. Les ENS restent organisatrices des concours et conceptrices des sujets et des programmes. Les contenus de formation dispensés dans les classes préparatoires littéraires ne connaissent aucun changement.

Les écoles et formations membres de la Bel prennent en compte les épreuves écrites de la banque comme l'une des composantes des voies d'admissibilité dans leurs cursus, selon des modalités présentées, pour chaque partenaire, dans les annexes ci-jointes. Elles peuvent maintenir, si elles le souhaitent, leurs propres voies et/ou épreuves de recrutement en parallèle de la banque d'épreuves.

Les candidats, en fonction de leurs résultats aux épreuves écrites de la Bel et aux autres éventuelles épreuves d'admissibilité, ont la possibilité de se présenter aux épreuves d'admission d'autres concours et formations, auxquels ils se seront préalablement inscrits. L'admission se fait au niveau L3 ou M1.

La liste de ces concours et formations est fixée, pour 2013, aux établissements suivants :

- Celsa (université Paris-Sorbonne)
- Concours BCE (25 écoles de management)
- Concours Écricome prépa littéraire (5 écoles de management)
- École nationale des chartes
- École supérieure d'interprètes et de traducteurs (Ésit, université Sorbonne nouvelle-Paris 3)
- Instituts d'études politiques (IEP) d'Aix-en-Provence, de Lille, de Lyon, de Rennes et de Toulouse
- Isit (Institut de management et de communication interculturels)
- Institut supérieur du management public et politique (ISMaPP)
- Université Paris-Dauphine.

I - Procédure d'inscription des candidats

Tous les candidats qui veulent bénéficier du dispositif de la Bel doivent s'inscrire aux concours d'entrée dans les ENS (via le serveur internet : www.concours-bce.com) et en passer les épreuves écrites : soit celles du concours A/L de l'ENS (Ulm), soit celles du concours littéraire de l'ENS de Lyon, soit les deux concours s'ils le souhaitent. Les candidats qui veulent bénéficier du dispositif via leur inscription au concours « langues étrangères : anglais » de l'ENS de Cachan doivent également s'inscrire au concours littéraire de l'ENS de Lyon - série langues vivantes - et en

passer les épreuves écrites.

Les étudiants doivent en outre faire acte de candidature dans les écoles ou formations qui les intéressent. Les délais et procédures d'inscription sont décrits dans les fiches annexes.

L'inscription à certains concours autres que la Bel peut être payante. Les règlements des concours des différentes écoles peuvent prévoir la dispense des frais d'inscription pour les étudiants boursiers.

De nombreuses écoles et formations disposaient de voies ou d'épreuves permettant aux étudiants des CPGE littéraires d'intégrer leurs cursus. Ces voies d'accès ou épreuves sont parfois maintenues. Les inscriptions se font alors directement auprès des écoles et formations, lesquelles indiquent les conditions d'accès aux candidats.

II - Admissibilité

Les résultats des écrits des ENS sont transmis à une date convenue par les services compétents des ENS.

À partir de ces résultats, les écoles et formations partenaires de la Bel déterminent l'admissibilité dans leur propre voie de recrutement. Cette admissibilité peut supposer que les candidats passent des épreuves supplémentaires, définies par ces écoles et formations.

III - Admission

L'admission est décidée par les différentes écoles et formations, chacune organisant les épreuves d'admission selon ses procédures propres, en veillant à les faire connaître aux étudiants et à les conseiller.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les notes obtenues à la Bel leur seront communiquées postérieurement à la fin de l'ensemble des épreuves.

IV - Intégration

Les écoles et formations offrent des voies d'accès, via la Bel, soit au niveau L3, soit au niveau master, soit aux deux niveaux.

L'accès au niveau L3 est ouvert à tous les étudiants des classes préparatoires de lettres deuxième année. L'année de L3 se fait dans l'école ou la formation d'accueil, ou sous sa responsabilité.

L'accès direct au niveau M1 est ouvert aux étudiants qui ont effectué une seconde ou une troisième année de classe préparatoire de lettres deuxième année. L'établissement d'accueil peut imposer des conditions particulières ou des épreuves complémentaires qui seront clairement portées à la connaissance des candidats au moment de leur inscription.

Certaines écoles et formations peuvent aussi accepter de « pré-admettre » en cycle master un étudiant de niveau L2, à charge pour cet étudiant de valider l'année suivante une L3, selon des modalités définies par l'école ou la formation.

V - Groupe de suivi

Un groupe de suivi réunissant un représentant de chacun des partenaires et des représentants des associations de professeurs et des proviseurs des lycées ayant des classes préparatoires se réunit deux fois par an dans le but de faire le bilan du concours précédent et de favoriser les échanges et la concertation autour de la Bel.

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Annexe 1

Celsa, université Paris-Sorbonne

Grande école rattachée à l'université Paris-Sorbonne, le Celsa dispense des formations professionnalisantes de haut niveau en journalisme, communication, marketing, publicité et ressources humaines. Il délivre des diplômes de licence, master, doctorat, magistère et MBA.

Depuis le concours 2011, le Celsa propose deux voies d'accès à partir de la Bel, soit pour une entrée en troisième année de licence de l'information et de la communication du Celsa, soit pour une entrée en première année de master « information et communication », spécialité « journalisme ». Les candidats doivent témoigner d'un réel intérêt pour le journalisme.

Les étudiants intéressés par le Celsa se reporteront utilement à son site : <http://www.celsa.fr>

I - Entrée en troisième année de licence de l'information et de la communication

1. Procédure d'inscription des candidats

Pour la session 2013, les étudiants qui souhaitent passer le concours d'accès en troisième année de licence de l'information et de la communication du Celsa disposent de deux voies d'accès :

- soit en passant toutes les épreuves écrites et orales du concours organisé par le Celsa. Les étudiants s'inscrivent directement auprès du Celsa et ne cochent pas, dans le logiciel d'inscription à la Bel, la case « Celsa - concours d'entrée en L3 » ;
- soit après inscription et composition aux épreuves écrites de la Bel, en ne passant que les épreuves d'admission du concours du Celsa, selon la procédure d'admission décrite ci-dessous. Les étudiants souhaitant passer cette voie doivent cocher la case « Celsa - concours d'entrée en L3 » dans le logiciel d'inscription aux concours des ENS et s'inscrire sur le site du Celsa en remplissant la fiche réservée aux étudiants Bel L3.

Tout étudiant qui se présenterait au concours écrit du Celsa et n'y serait pas admissible ne pourrait se prévaloir d'une admissibilité au concours des ENS pour passer les épreuves d'admission du Celsa.

2. Admissibilité

Au vu des résultats obtenus à la Bel, les candidats ayant obtenu à l'écrit des notes supérieures à un total défini par le Celsa seront déclarés admissibles au Celsa. Les admissibles s'inscriront directement auprès du Celsa pour passer les oraux de ce concours.

3. Admission

Lors de leur inscription au Celsa, les admissibles devront choisir l'un des cinq parcours ouverts en troisième année de licence, à savoir :

- Communication des entreprises et des institutions
- Médias et communication
- Management de la communication
- Marketing, publicité et communication
- Ressources humaines et communication

Les épreuves d'admission consistent en :

- un entretien avec un jury correspondant au parcours choisi. Cet entretien a pour objectif d'apprécier la motivation du candidat et l'adéquation de son profil au parcours choisi ;
- un examen oral d'anglais visant à apprécier le niveau de compréhension auditive et l'expression orale des candidats.

II - Entrée en première année de master « information et communication », spécialité

« journalisme »

Cette voie est réservée aux étudiants ayant effectué une seconde ou une troisième année de classe préparatoire de lettres deuxième année.

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer le concours d'accès en première année de master « information et communication », spécialité « journalisme », et remplissent les conditions énoncées ci-dessus doivent passer les épreuves écrites de la Bel. Ils devront s'inscrire dans le logiciel d'inscription des ENS en cochant la case « Celsa - master 1 de journalisme » et s'inscrire sur le site du Celsa en remplissant la fiche réservée aux étudiants Bel master 1 journalisme.

2. Admissibilité

Dès les résultats de l'écrit de la Bel connus, les candidats ayant obtenu des notes supérieures à un total défini par le Celsa s'inscriront auprès de ce dernier pour passer les épreuves d'admission organisées pour ce concours. Le Celsa convoquera à ces épreuves les candidats qui auront atteint le barème qu'il fixera pour cette voie spécifique.

3. Admission

Les épreuves d'admission de cette voie d'accès auront lieu courant juin 2013. Elles consisteront en :

- un entretien avec un jury composé d'universitaires et de journalistes, chargé d'apprécier la motivation et les aptitudes du candidat pour exercer le métier de journaliste ;
- une épreuve d'anglais (compréhension d'un texte oral et conversation) ;
- une épreuve écrite de questionnaire d'actualité.

Pour connaître le détail des épreuves, les étudiants intéressés sont invités à consulter le site du Celsa. Le Celsa organisera une journée « portes ouvertes » le samedi 19 janvier 2013, de 13 h 30 à 17 h 30.

Annexe 2

Concours BCE

Administrée par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, la BCE est la banque d'épreuves communes aux vingt-deux grandes écoles de management suivantes : Audencia Nantes ; École de management (EM) de Normandie ; École de management (EM) de Strasbourg ; École des hautes études commerciales (Edhec) ; École de management (EM) de Lyon ; École supérieure de commerce (ESC) de Chambéry-Savoie ; École supérieure de commerce (ESC) de Dijon-Bourgogne ; École supérieure de commerce (ESC) de Grenoble ; École supérieure de commerce (ESC) de La Rochelle ; École supérieure de commerce (ESC) de Montpellier ; École supérieure de commerce (ESC) de Pau ; École supérieure de commerce (ESC) de Rennes ; École supérieure de commerce (ESC) de Saint-Étienne ; École supérieure de commerce (ESC) de Toulouse ; École supérieure de commerce (ESC) de Troyes ; École supérieure de commerce de Paris (ESCP) Europe ; École supérieure des sciences économiques et commerciales (Essec) ; Hautes études commerciales (HEC) Paris ; Institut des hautes études économiques et commerciales (Inseec) Paris-Bordeaux ; Institut supérieur de commerce (ISC) de Paris ; Skema Business School (BS) ; Télécom École de management (EM).

Depuis le concours 2011, la voie d'accès que la BCE propose aux étudiants des classes préparatoires littéraires intègre les résultats obtenus aux concours de la Bel : concours A/L de l'ENS (Ulm), concours littéraire de l'ENS de Lyon, concours « langues étrangères : anglais » de l'ENS de Cachan.

Les étudiants intéressés par la BCE se reporteront utilement à son site : <http://www.concours-bce.com/index.php>.

I - Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer le concours BCE doivent cocher, dans le logiciel d'inscription à la Bel, l'une des

deux cases suivantes :

- BCE - Concours ENS (Ulm)
- BCE - Concours ENS de Lyon

Ils doivent également s'inscrire à la BCE, sur le site internet de la banque, et indiquer les concours auxquels ils souhaitent se présenter. Ils doivent également confirmer leur choix entre ENS (Ulm) et ENS de Lyon. Les candidats qui souhaiteraient présenter les deux concours, Ulm et Lyon, devront déterminer dès leur inscription les notes qui entreront dans le calcul de l'admissibilité aux écoles de la BCE. Ainsi, pour tout candidat qui aura coché « BCE - Concours ENS (Ulm) », ce seront les notes obtenues à ce concours qui seront prises en compte par la BCE ; pour tout candidat ayant coché « BCE - Concours ENS de Lyon », ce seront les notes de ce concours qui seront comptabilisées au moment de l'admissibilité.

Les candidats au concours « langues étrangères : anglais » de l'ENS de Cachan devront s'inscrire au concours littéraire de l'ENS de Lyon - série langues vivantes - en cochant la case « BCE - Concours ENS de Lyon », et passer l'intégralité des épreuves écrites de ce concours.

L'inscription aux concours de la BCE est payante, sauf pour les étudiants boursiers. Les candidats sont invités à consulter les tarifs appliqués sur le site internet de la BCE.

La BCE maintient, en parallèle des épreuves de la Bel, ses propres épreuves écrites :

- épreuves communes de contraction-résumé-synthèse et de langues vivantes 1 et 2 ;
- épreuves spécifiques à la voie littéraire de dissertation littéraire, dissertation philosophique, et histoire ou géographie.

II - Admissibilité

Le jury réuni par chaque école arrête par ordre de mérite la liste des étudiants autorisés à passer les épreuves d'admission, en fonction du total de points obtenu à l'écrit. Dans ce total, on distingue :

- les notes obtenues aux épreuves écrites communes (obligatoires pour tous les concours) et spécifiques (facultatives) mentionnées ci-dessus ; chaque école affecte aux épreuves qu'elle a retenues pour son concours des coefficients qui lui sont propres ;
- la moyenne d'admissibilité (sur 20) obtenue par les candidats aux épreuves des concours d'entrée aux ENS, également affectée d'un coefficient modulé par chaque école ; une école peut également affecter un ou des coefficients directement à chacune des épreuves des concours d'entrée aux ENS.

Ce total est, dans la voie littéraire comme dans les autres voies, de 600 points au maximum (30 coefficients). Il permet l'interclassement des candidats des différentes voies.

Le détail des coefficients, pour chaque école, est consultable dans la brochure du concours 2013 et, en ligne, sur le site internet de la BCE : <http://www.concours-bce.com/index.php>.

III - Admission

Les candidats déclarés admissibles à l'un des concours BCE seront convoqués aux épreuves orales organisées par chacune des écoles aux concours desquelles ils se seront inscrits.

Les étudiants sont invités à prendre connaissance des modalités détaillées de concours (caractéristiques des épreuves, notamment) sur le site internet de la BCE.

Annexe 3

Concours Écricome prépa littéraire

Écricome est la banque d'épreuves communes à cinq grandes écoles de management :

- BEM-Kedge Business School
- Euromed Management-Kedge Business School
- Institut commercial de Nancy (ICN) Business School (Nancy-Metz)
- Reims Management School
- Rouen Business School

Elle propose une gamme de concours ouverts à de nombreux profils, et notamment le concours Écricome, destiné aux élèves des classes préparatoires économiques et commerciales ou littéraires. La présente annexe ne concerne que le concours A/L (ENS Ulm, ENS Lyon, ENS Cachan).

Écricome propose, à partir de la Bel, une voie d'accès aux étudiants des classes préparatoires littéraires.

Les étudiants intéressés par Écricome se reporteront utilement à son site : <http://www.ecricome.org>.

I - Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer le concours Écricome prépa littéraire doivent cocher, dans le logiciel d'inscription à la Bel, la case « Écricome ».

Ils doivent également s'inscrire dans le système d'information d'Écricome et déterminer les écoles auxquels ils souhaitent se présenter, ainsi que l'école qui constituera, en cas d'admissibilité, leur premier centre d'épreuves orales.

Les candidats qui souhaiteraient présenter les deux concours d'Ulm et de Lyon devront choisir, dès leur inscription dans le système d'information d'Écricome, le concours dont les notes entreront dans le calcul de l'admissibilité aux écoles d'Écricome.

Les candidats au concours « langues étrangères : anglais » de l'ENS de Cachan devront s'inscrire au concours littéraire de l'ENS de Lyon - série langues vivantes - et passer l'intégralité des épreuves écrites de ce concours.

L'inscription au concours Écricome prépa littéraire est payante, sauf pour les étudiants boursiers.

II - Admissibilité

Les écoles d'Écricome fixent chacune leur barre d'admissibilité à partir des notes obtenues par les candidats à la Bel.

III - Admission

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués aux épreuves orales suivantes :

- un oral d'anglais ;
- un oral dans une autre langue vivante, ou en latin ou en grec ;
- un entretien individuel.

Les épreuves de langues sont communes aux cinq écoles et ne se passent qu'une seule fois et dans une seule école. Chaque note obtenue est validée par les écoles concernées, chaque école appliquant son propre coefficient. L'entretien se passe dans chacune des écoles où le candidat est admissible. Chaque école applique son propre coefficient.

Le candidat prend d'abord rendez-vous pour les épreuves de langues et l'entretien dans la première école qu'il avait choisie lors de son inscription comme centre d'épreuves orales, sous réserve d'y être admissible, ou dans l'école suivante où il est admissible. Il prend ensuite rendez-vous dans les autres écoles où il est admissible uniquement pour un entretien.

Les étudiants sont invités à prendre connaissance des modalités de ces épreuves orales sur le site internet d'Écricome.

Annexe 4

École nationale des chartes

L'École nationale des chartes est un établissement public, qui bénéficie du statut de grand établissement. Elle forme plus particulièrement des conservateurs du patrimoine et des bibliothèques, qui œuvrent à l'étude et à la diffusion du patrimoine national, dans le cadre des musées, des bibliothèques, des services d'archives, des conservations régionales des monuments historiques ou des services d'inventaire du patrimoine, relevant de l'État ou des collectivités territoriales. Elle participe aussi à la formation d'enseignants-chercheurs, notamment en histoire, en lettres et en histoire de l'art.

L'École nationale des chartes délivre trois diplômes :

- le master et le doctorat ;
- le diplôme d'archiviste paléographe, qui seul est concerné par la Bel.

La scolarité d'archiviste paléographe est de trois ans et neuf mois et forme des futurs conservateurs du patrimoine (archives, musée, monuments historiques, inventaire) et des bibliothèques. Sont recrutés des élèves fonctionnaires stagiaires ressortissants de l'UE, par le biais d'un concours national.

Ce concours d'entrée pour le diplôme d'archiviste paléographe distingue :

- un concours d'accès en première année, sur épreuves (19 postes d'élèves fonctionnaires stagiaires en 2012), subdivisé en deux voies : A (12 postes en 2012) et B (7 postes en 2012). Seule la voie B de ce concours est concernée par les épreuves de la Bel ;
- un concours d'entrée en deuxième année, sur titres (1 poste en 2012), qui n'est pas concerné par la Bel.

Les étudiants intéressés par l'École nationale des chartes se reporteront utilement à son site :

<http://concours.enc.sorbonne.fr>.

I - Procédure d'inscription des candidats au concours d'accès en première année, voie B

Les candidats à la voie B s'inscrivent sur le même système d'inscription que celui des ENS.

Depuis 2010, deux épreuves écrites sur six sont communes à la Bel : histoire (pour laquelle l'École nationale des chartes participe à la correction aux côtés des ENS de Lyon et d'Ulm) et langue vivante 1 (LV1). Pour ces deux épreuves, l'École nationale des chartes prend les notes de la Bel. À partir de cette année 2013, les épreuves de version latine ou de version grecque sont communes avec celles de l'ENS Ulm (attention : seules les épreuves de version latine ou grecque de l'ENS Ulm sont prises en compte par l'École nationale des chartes, à l'exclusion des épreuves de traduction et de commentaire d'un texte latin ou d'un texte grec de l'ENS Ulm). Les autres épreuves sont propres à l'École nationale des chartes.

II - Admissibilité au concours d'accès en première année, voie B

L'École nationale des chartes fixe sa barre d'admissibilité à partir des notes obtenues par les candidats aux épreuves d'histoire et de LV1 de la Bel, le cas échéant aux épreuves de version latine ou grecque de l'ENS Ulm et aux épreuves propres à l'école.

III - Admission

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués aux épreuves orales organisées par l'École nationale des chartes.

Les étudiants sont invités à prendre connaissance des modalités des épreuves écrites et orales sur le site internet de l'école.

Annexe 5

École supérieure d'interprètes et de traducteurs (Ésit) de l'université Sorbonne nouvelle (Paris 3)

École autonome de l'université Sorbonne nouvelle-Paris 3, l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (Ésit) forme des interprètes de conférence, des traducteurs spécialisés, des interprètes en langue des signes française et des chercheurs. Elle est habilitée à délivrer un master de traduction et un master d'interprétation de conférence, ainsi que le master européen d'interprétation de conférence (EMCI). Elle est membre du réseau master européen de traduction (EMT).

Depuis la session 2011, l'Ésit propose une voie d'accès en master traduction à partir de la Bel.

Selon que l'étudiant aura effectué une ou plusieurs années en classe préparatoire de lettres deuxième année, son intégration à l'école sera différente : voir paragraphe « intégration à l'Ésit ».

Les étudiants intéressés par l'Ésit se reporteront utilement à son site : <http://www.esit.univ-paris3.fr>.

I - Procédure d'inscription des candidats

Lors de leur inscription à la Bel, les étudiants cochent, dans le logiciel d'inscription, la case « Ésit ». Sur le site internet de l'école, il existe une page dédiée sous l'onglet « Candidats », puis sous l'onglet « Candidats CPGE », avec possibilité de téléchargement d'une documentation explicative spécifique. Les étudiants ne peuvent choisir que le master traduction (aux étudiants intéressés par l'interprétation de conférence, il est conseillé de suivre, dans un premier temps, le master traduction, qui se révèle une excellente passerelle, avant de s'orienter vers la section interprétation de conférence).

Le français et l'anglais sont les deux langues obligatoires pour une combinaison linguistique trilingue.

Les combinaisons linguistiques bilingues, dont le français, sont ouvertes uniquement pour l'anglais, l'allemand, le chinois et l'arabe.

Les candidats ayant présenté aux concours ENS une ou deux épreuves de langue, pour lesquelles la section traduction de l'Ésit ne prévoit pas d'enseignement à minima en combinaison bilingue, ne seront pas retenus par le jury de l'Ésit.

II - Admissibilité

Au vu des résultats obtenus à la Bel, l'Ésit détermine la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves d'admission.

III - Admission

Le jury de l'Ésit convoquera aux épreuves écrites (traduction) les candidats retenus. Les modalités de ces épreuves seront consultables sur le site internet de l'Ésit.

L'admission sera prononcée par le jury de l'Ésit au vu des résultats obtenus dans cette épreuve.

IV - Intégration à l'Ésit

Les candidats de niveau L2 admis à l'Ésit conserveront pour un an le bénéfice de leur admission (bénéfice renouvelable un an pour les candidats admis à une ENS). L'étudiant devra avoir validé une L3 dans une université française ou étrangère ou avoir effectué une seconde année de classe préparatoire de lettres deuxième année pour être admis définitivement à l'Ésit.

Un séjour prolongé à l'étranger serait un atout considérable pour la future formation de l'étudiant.

En cas de réussite aux épreuves d'admission, les candidats ayant effectué une deuxième ou une troisième année de classe préparatoire de lettres deuxième année seront admis en première année de master.

L'Ésit organisera des journées « portes ouvertes » le jeudi 13 décembre 2012.

Annexe 6

Instituts d'études politiques

Cinq instituts d'études politiques (IEP) proposent aux étudiants des classes préparatoires littéraires, à partir de la Bel et de l'École nationale des chartes (concours B), une voie d'accès en cycle master. Cette voie s'ajoute aux autres procédures déjà existantes et qui sont maintenues.

Ces cinq IEP sont :

- l'IEP d'Aix-en-Provence
- l'IEP de Lille
- l'IEP de Lyon
- l'IEP de Rennes
- l'IEP de Toulouse

Les étudiants intéressés par ces IEP se reporteront utilement à leurs sites:

- IEP d'Aix-en-Provence : <http://www.iep.univ-cezanne.fr>
- IEP de Lille : <http://www.sciencespo-lille.eu>
- IEP de Lyon : <http://www.sciencespo-lyon.fr>
- IEP de Rennes : <http://www.sciencespo-rennes.fr>
- IEP de Toulouse : <http://www.sciencespo-toulouse.fr>

I - Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer le concours d'accès en première année du cycle master des IEP cités ci-dessus disposent de deux voies d'accès :

- soit en suivant la procédure d'admissibilité en quatrième année des IEP, organisée par chaque IEP. Les étudiants s'inscrivent alors directement auprès des IEP et ne cochent pas, dans le logiciel d'inscription à la Bel, la case « IEP » ;

- soit, après inscription à la Bel et composition aux épreuves écrites, en ne passant que les épreuves orales d'admission propres aux IEP. Les étudiants souhaitant suivre cette voie doivent cocher la case « IEP » dans le logiciel d'inscription à la Bel. Ils devront ensuite s'inscrire directement à la procédure d'admission de l'IEP demandé, en indiquant pour quel cycle de master ils font acte de candidature.

Les étudiants sont invités à opter pour l'une ou l'autre de ces deux voies d'accès.

II - Admissibilité

Chaque IEP fixe, à partir des notes obtenues par les candidats à la Bel, une barre d'admissibilité qui correspond à trois fois le nombre de places proposées au recrutement par cette voie (5 x 20 places au maximum par IEP, en 2013).

III - Admission

Chaque IEP convoque les candidats déclarés admissibles pour un entretien de motivation. Le jury vérifie l'adéquation entre le profil des candidats et celui des spécialités ou des majeures demandées dans les IEP.

Lors des résultats d'admission, deux listes seront établies : une principale et une complémentaire.

IV - Intégration aux IEP

Les candidats de niveau L2, admis à l'un des cinq IEP cités plus haut, conserveront pendant un an le bénéfice de leur admission. Celle-ci ne sera définitive qu'après une année supplémentaire effectuée selon les conditions posées par le jury de l'IEP dans lequel le candidat sera intégré en 2014. Le candidat devra, en particulier, obligatoirement s'inscrire dans l'IEP où il aura été admis et valider 60 crédits ECTS, en interne au sein de l'IEP, ou dans le cadre d'une L3 universitaire du site de l'IEP concerné.

En fonction des résultats obtenus, l'admission sera définitivement validée et cette validation interviendra lors du jury d'admission au concours 2014.

Si le candidat concerné a effectué une deuxième ou une troisième année de classe préparatoire de lettres deuxième année, le jury de l'IEP pourra déclarer son admission dès la rentrée suivante ou la reporter à la rentrée 2014.

Les renseignements sur l'organisation des voies d'admission et la présentation des cycles de master seront disponibles, à partir de janvier 2013, sur les sites internet des IEP concernés.

Certains IEP organiseront des journées « portes ouvertes » :

- l'IEP de Lille, le 2 février 2013 ;
- l'IEP de Lyon, les 30 et 31 janvier 2013, de 16 h à 18 h ;
- l'IEP de Rennes, le 16 février 2013.

Annexe 7

Isit (Institut de management et de communication interculturels)

L'Isit est une association loi 1901 créée en 1957 pour former les traducteurs et les interprètes de conférence pour les organisations internationales (Commission européenne, Unesco, OCDE, Onu, etc.). Les compétences professionnelles attendues des diplômés correspondent aux exigences de ces organisations. L'Isit forme à la traduction, avec trois programmes spécialisés de niveau master (management interculturel, communication interculturelle et traduction, master européen en traduction spécialisée), et à l'interprétation de conférence. Ses diplômes bac + 5 sont visés par l'État (grade de master). Ses diplômés ont vocation à travailler dans les organisations internationales et les entreprises comme traducteurs et interprètes, mais aussi comme spécialistes de la communication, du marketing ou des ressources humaines, dans les services internationaux des grandes entreprises françaises et étrangères.

Depuis la session 2011, l'Isit propose deux voies d'accès à partir de la Bel, soit pour une entrée en troisième année de licence, soit pour une entrée en première année de master, voie réservée aux étudiants ayant effectué une deuxième ou une troisième année de classe préparatoire de lettres deuxième année.

Les étudiants intéressés par l'Isit se reporteront utilement à son site : <http://www.isit-paris.fr>

I - Entrée en troisième année de licence

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent entrer en troisième année de licence à l'Isit disposent de deux voies d'accès :

- sur dossier, dans le cadre de la convention passée avec la CPGE dans laquelle ils sont inscrits ;
- après inscription à la Bel et composition aux épreuves écrites. Les candidats cochent, lors de leur inscription aux

concours des ENS, la case « Isit - Concours d'entrée en L3 ». Ils s'inscrivent par ailleurs auprès de l'Isit, en téléchargeant les dossiers sur le site internet de l'institut et en les déposant avant le 8 mars 2013 minuit. Les candidats devront porter une attention particulière à la combinaison de langues dans laquelle ils choisiront de composer aux concours d'entrée dans les ENS. En effet, si ces langues ne correspondent pas aux langues de formation de l'Isit (voir liste sur le site), ils devront passer, pour être admissibles, une ou deux épreuve(s) complémentaire(s) de traduction vers la langue A et vers la langue B (deux heures par épreuve, sans document, à partir de textes généralistes sur un sujet d'actualité de la presse nationale et internationale). Les modalités de ces épreuves sont disponibles sur le site internet de l'Isit.

Les étudiants peuvent être autorisés à tenter l'admission par les deux voies.

2. Admissibilité

Au vu des résultats obtenus à la Bel et aux épreuves complémentaires, les candidats ayant obtenu à l'écrit des notes supérieures à un total défini par l'Isit seront déclarés admissibles à l'Isit.

3. Admission

L'admission est prononcée par le jury de l'Isit, après examen du dossier et au vu des résultats obtenus dans les différentes épreuves. Les dates de résultats seront précisées sur le site internet de l'Isit.

II - Entrée en première année de master

Cette voie est réservée aux étudiants ayant effectué une deuxième ou une troisième année en classe préparatoire de lettres deuxième année.

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent entrer en master à l'Isit doivent d'abord s'inscrire à la Bel. Lors de cette inscription, les candidats doivent cocher la case « Isit - Concours d'entrée en master ». Ils s'inscrivent par ailleurs auprès de l'Isit, en téléchargeant les dossiers sur le site internet de l'institut et en les déposant avant le 8 mars 2013 minuit.

Les candidats devront porter une attention particulière à la combinaison de langues dans laquelle ils choisiront de composer aux concours d'entrée dans les ENS. En effet, si ces langues ne correspondent pas aux langues de formation de l'Isit (voir liste sur le site), ils devront passer, pour être admissibles, une ou deux épreuve(s) complémentaire(s) de traduction vers la langue A et vers la langue B (deux heures par épreuve, sans document, à partir de textes généralistes sur un sujet d'actualité de la presse nationale et internationale). Les modalités de ces épreuves sont disponibles sur le site internet de l'Isit.

2. Admissibilité

Au vu des résultats obtenus à la Bel et aux épreuves complémentaires, les candidats ayant obtenu à l'écrit des notes supérieures à un total défini par l'Isit seront déclarés admissibles à l'Isit.

3. Admission

Le jury de l'Isit examinera les dossiers des candidats qui présenteront les conditions ci-dessus énoncées. Il pourra proposer à certains candidats dont les résultats ne lui sembleraient pas suffisants la possibilité d'être admis en troisième année de l'Isit et non en master. Les dates de résultats seront précisées sur le site internet de l'institut.

L'Isit organise une journée « portes ouvertes » le 2 février 2013.

Adresse électronique pour toutes questions : contact@isit-paris.fr

Annexe 8

Institut supérieur du management public et politique (ISMAPP)

L'inscription au concours d'entrée de l'ISMAPP dans le cadre de la Bel se fait en même temps que celle aux concours

d'entrée dans les écoles normales supérieures. La date limite d'inscription des candidats est fixée au 10 janvier 2013 minuit. Au-delà de cette date, aucune demande d'inscription ou de modification ne sera acceptée.

Les candidats doivent également confirmer leur choix entre ENS (Ulm) et ENS de Lyon.

Les candidats qui souhaiteraient présenter les deux concours, Ulm et Lyon, devront déterminer, dès leur inscription, les notes qui entreront dans le calcul de l'admissibilité à l'ISMaPP.

Les candidats au concours « langues étrangères : anglais » de l'ENS de Cachan devront s'inscrire au concours littéraire de l'ENS de Lyon - série langues vivantes - en cochant la case « ISMaPP - Concours ENS de Lyon », et passer l'intégralité des épreuves écrites de ce concours.

L'ISMaPP prend en compte la totalité des épreuves écrites de la Bel comme l'une des composantes des voies d'admissibilité dans son cursus, selon des modalités présentées ci après.

L'ISMaPP propose deux voies d'accès à partir de la Bel, soit pour une entrée en première année (troisième année de licence ISMaPP en science politique et management public), soit pour une entrée en deuxième année (première année du master ISMaPP en stratégie et décision publique et politique). Les candidats doivent témoigner d'un réel intérêt pour la sphère publique.

Les étudiants intéressés par l'ISMaPP se reporteront utilement à son site : <http://www.ismapp.com>

I - Entrée en première année (troisième année de licence ISMaPP en science politique et management public)

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer le concours d'accès en première année (troisième année de licence ISMaPP en science politique et management public) s'inscrivent et composent aux épreuves écrites de la Bel. Ils sont dispensés des épreuves écrites du concours de l'ISMaPP et n'en passent que les épreuves d'admission selon la procédure décrite ci-dessous. Les étudiants souhaitant passer par cette voie doivent cocher la case « ISMaPP - concours d'entrée en L3 » dans le logiciel d'inscription aux concours des ENS.

2. Admission

Les candidats qui auront confirmé leur inscription, en renvoyant à l'ISMaPP le « dossier d'expression d'intérêt » qui leur aura été adressé, seront convoqués aux épreuves orales du concours.

Les épreuves orales devant jury consisteront en :

- un entretien sur un sujet de société ;
- un entretien de sensibilité aux enjeux de la sphère publique.

Ces entretiens visent à apprécier la motivation du candidat et l'adéquation de son profil à la formation envisagée.

Seront déclarés admis les candidats ayant obtenu un total écrit (notes de la Bel) et oral supérieur au total défini par l'ISMaPP en fonction du nombre de places mises au concours.

II - Entrée en deuxième année (première année de master ISMaPP en stratégie et décision publique et politique)

Cette voie est réservée aux étudiants ayant effectué une seconde ou une troisième année de classe préparatoire de lettres deuxième année.

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer le concours d'accès en première année de master ISMaPP en stratégie et décision publique et politique et remplissent les conditions énoncées ci-dessus doivent passer les épreuves écrites de la Bel. Ils devront s'inscrire dans le logiciel d'inscription des ENS en cochant la case « ISMaPP- master 1 ».

2. Admission

Les candidats qui auront confirmé leur inscription, en renvoyant à l'ISMaPP le « dossier d'expression d'intérêt » qui leur aura été adressé, seront convoqués aux épreuves orales du concours.

Les épreuves orales devant jury consistent en :

- un entretien sur un sujet de société ;
- un entretien de sensibilité aux enjeux de la sphère publique.

Ces entretiens visent à apprécier la motivation du candidat et l'adéquation de son profil à la formation envisagée. Seront déclarés admis les candidats ayant obtenu un total écrit (notes de la Bel) et oral supérieur au total défini par l'ISMaPP en fonction du nombre de places mises au concours.

L'ISMaPP organisera une journée « portes ouvertes » le samedi 9 février 2013, de 10 h à 15 h.

Annexe 9

Université Paris-Dauphine

L'université Paris-Dauphine, grand établissement d'enseignement supérieur depuis 2004, a pour ambition d'être une université de référence dans le champ des sciences des organisations et de la décision, tant sur le plan national qu'international. Certifiée Equis, elle est l'une des universités leaders en Europe dans son domaine.

En 2012, l'université Paris-Dauphine s'est associée à la Bel pour proposer aux élèves de CPGE lettres deuxième année (khâgne) une voie d'accès en troisième année de licence de sciences de l'organisation des marchés, mention sciences de la société ou mention gestion.

Les étudiants intéressés par l'université Paris-Dauphine se reporteront utilement à son site : <http://www.dauphine.fr> ou sur le site de la licence www.iso.dauphine.fr.

I - Procédure d'inscription des candidats

Les candidats intéressés cocheront la case Paris-Dauphine sur le site d'inscription à la Bel et indiqueront leur choix entre les deux mentions : « Paris-Dauphine - L3 mention sciences de la société » ou « Paris-Dauphine - L3 mention gestion ».

Ils adresseront, par ailleurs, avant le 22 février 2013, leur dossier d'inscription comprenant :

- une lettre de motivation ;
- l'ensemble des notes obtenues en classe préparatoire de lettres première et deuxième années (hypokhâgne et khâgne) ;

à l'attention de D. Damamme - Concours Bel 2013 - université Paris-Dauphine - place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny 75 775 Paris cedex 16.

II - Admissibilité

L'université Paris-Dauphine fixe, à partir des notes obtenues par les candidats à la Bel, une barre d'admissibilité qui correspond à cinq fois le nombre de places offertes. Le nombre de places proposées au recrutement est fixé à 35 pour la session 2013 (25 étudiants pour la mention sciences de la société et 10 pour la mention gestion).

Les étudiants admis à continuer le processus d'inscription seront invités à confirmer leur intention de poursuivre la procédure en envoyant le complément des notes des trimestres de CPGE qu'ils n'auront pas été en mesure d'adresser.

Il est prévu un entretien pour les étudiants postulant en L3 gestion.

III - Cas particulier

Les étudiants suivant une troisième année en CPGE ne pourront utiliser la procédure Bel pour postuler en M1. Ils

présenteront un dossier de candidature en se conformant au calendrier des admissions extérieures de l'université. Ils ne pourront postuler qu'en M1 sciences de la société, et non en M1 gestion. Le jury des admissions extérieures en M1 jugera de la pertinence de leur candidature et se réservera le droit de leur proposer une inscription en L3.

IV - Admission

Les candidats admis seront avisés par courrier et/ou mail.

Une liste d'attente sera établie.

Enseignements secondaire et supérieur

Travaux d'initiative personnelle encadrés

Thème pour l'année universitaire 2013-2014

NOR : ESRS1200406A

arrêté du 12-11-2012

ESR - DGESIP

Vu code de l'éducation ; décret n° 94-1015 du 23-11-1994 modifié notamment par décret n° 2007-692 du 3-5-2007, et notamment article 11 ; arrêtés du 3-7-1995 modifiés ; arrêté du 11-3-1998 modifié ; arrêté du 3-5-2005 ; Cneser du 15-10-2012 ; CSE du 24-10-2012

Article 1 - Le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année, affectées ou non d'une étoile, des voies : mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST), technologie-biologie (TB) est fixé pour l'année scolaire 2013-2014 conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - L'arrêté du 23 décembre 2011 fixant le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année, affectées ou non d'une étoile, des voies : mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST), technologie-biologie (TB) pour l'année scolaire 2012-2013 est abrogé à compter de la rentrée 2013.

Article 3 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 12 novembre 2012

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Pour la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,

Le chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Jean-Michel Jolion

Annexe

1. Rappel d'un des objectifs de formation des travaux d'initiative personnelle encadrés (Tipe) : initiation à la démarche de recherche

Lors des travaux d'initiative personnelle encadrés, l'étudiant a un travail personnel à effectuer, qui le met en situation de responsabilité. Cette activité est en particulier une initiation et un entraînement à la démarche de recherche scientifique et technologique dont chacun sait que les processus afférents sont nombreux et variés.

L'activité de Tipe doit amener l'étudiant à se poser des questions avant de tenter d'y répondre. En effet, le questionnement préalable à l'élaboration ou à la recherche des solutions est une attitude courante que pratiquent les scientifiques, chercheurs, ingénieurs. La recherche scientifique et technologique conduit à l'élaboration d'objets de pensée et d'objets réels, qui participent au processus permanent de construction qui va de la connaissance à la conception voire à la réalisation, et portent le nom d'inventions, de découvertes et d'innovations scientifiques et technologiques. La mise en convergence de travaux de recherche émanant de plusieurs champs disciplinaires assure le progrès des connaissances et permet des avancées dans l'intelligibilité du monde réel.

2. Intitulé du thème Tipe pour l'année scolaire 2013-2014

Pour l'année 2013-2014 le thème Tipe commun aux filières BCPST, MP, PC, PSI, PT, TB, TPC et TSI est intitulé : **Transfert, échange.**

3. Commentaires

Le travail de l'étudiant en Tipe doit être centré sur une véritable démarche de recherche scientifique et technologique réalisée de façon concrète. L'analyse du réel, de faits, de processus, d'objets, etc., doit permettre de dégager une problématique en relation explicite avec le thème proposé. La recherche d'explications comprend une investigation mettant en œuvre des outils et méthodes auxquels on recourt classiquement dans tout travail de recherche scientifique (observations, réalisation pratique d'expériences, modélisations, formulation d'hypothèses, simulations, validation ou invalidation de modèles par comparaison au réel, etc.). Cela doit amener l'étudiant à découvrir par lui-même, sans ambition excessive, mais en sollicitant ses capacités d'invention et d'initiative.

4. Contenus et modalités

L'adéquation du sujet choisi par l'étudiant au thème de l'année pourra s'opérer par des entrées diverses comme le suggère la liste non exhaustive suivante : **flux, correspondance, relation.**

Le travail fourni conduira à une production personnelle de l'étudiant - observation et description d'objets naturels ou artificiels, traitement de données, mise en évidence de phénomènes, expérimentation, exploitation de l'outil informatique, modélisation, élaboration, etc. - réalisée dans le cadre du sujet choisi adhérent au thème.

Cette production ne peut en aucun cas se limiter à une simple synthèse d'informations collectées, mais devra comporter une « valeur ajoutée » apportée par l'étudiant.

Les étudiants effectuent ces travaux de façon individuelle ou en petit groupe d'au maximum cinq étudiants, la qualité et le nombre des thèmes choisis permettant une réflexion générale du groupe. Dans le cas d'un travail collectif, le candidat devra être capable à la fois de présenter la philosophie générale du projet, et de faire ressortir nettement son apport personnel à cette œuvre commune.

5. Compétences développées

Les Tipe permettent à l'étudiant de s'enrichir du contact de personnalités physiques extérieures au lycée (industriels, chercheurs, enseignants, etc.), de montrer ses capacités à faire preuve d'initiative personnelle, d'exigence et d'esprit critique, d'approfondissement et de rigueur et de rapprocher plusieurs logiques de raisonnement et de recherche scientifique et technologique, par exemple par un décloisonnement des disciplines.

Ils permettent à l'étudiant de développer des compétences telles que :

- identifier, s'approprier et traiter une problématique explicitement reliée au thème ;
- collecter des informations pertinentes (internet, bibliothèque, littérature, contacts industriels, visites de laboratoires, etc.), les analyser, les synthétiser ;
- réaliser une production ou une expérimentation personnelle et en exploiter les résultats ;
- construire et valider une modélisation ;
- communiquer sur une production ou une expérimentation personnelle.

Enseignements secondaire et supérieur

BTS

Conditions de délivrance de certaines spécialités pour la session 2013

NOR : ESRS1235179A

arrêté du 30-10-2012 - J.O. du 16-11-2012

ESR - DGESIP A2

Vu décret n° 95-665 du 9-5-995 modifié ; arrêtés du 23-6-2011 modifiés ; Cneser du 15-10-2012 ; CSE du 24-10-2012

Article 1 - Pour les spécialités de brevet de technicien supérieur « bâtiment », « travaux publics » et « conception et réalisation de systèmes automatisés », l'épreuve de langue vivante étrangère obligatoire prévue aux annexes IIc et II d des arrêtés du 23 juin 2011 susvisés, porte, pour la session 2013, au choix du candidat, sur l'une des langues suivantes : anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe, hébreu.

Article 2 - Pour les spécialités précitées, la langue vivante de l'épreuve facultative mentionnée à l'annexe IIc est différente de la langue vivante étrangère obligatoire.

Article 3 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 octobre 2012

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Enseignements secondaire et supérieur

BTS

« Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie » - option A : management, option B : formation-marques, option C : cosmétologie : définition et conditions de délivrance

NOR : ESRS1237765A

arrêté du 30-10-2012 - J.O. du 16-11-2012

ESR - DGESIP A2

Vu décret n ° 95-665 du 9-5-1995 modifié ; arrêtés du 9-5-1995 ; arrêté du 24-6-2005 ; commission professionnelle consultative « coiffure, esthétique et services connexes » des 15-12-2011 et 17-7-2012 ; Cneser du 15-10-2012 ; CSE du 24-10-2012

Article 1 - La définition et les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie » - option A : management, option B : formation-marques, option C : cosmétologie - sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2 - Le référentiel des activités professionnelles, le référentiel de certification et les unités constitutives du référentiel de certification du brevet de technicien supérieur « métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie » sont définis en annexe I au présent arrêté.

Les unités communes au brevet de technicien supérieur « métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie » et à d'autres spécialités de brevet de technicien supérieur ainsi que les dispenses d'épreuves accordées conformément aux dispositions de l'[arrêté du 24 juin 2005](#) susvisé sont définies en annexe I au présent arrêté.

Article 3 - La formation sanctionnée par le brevet de technicien supérieur « métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie » comporte des stages en milieu professionnel dont les finalités et la durée exigée pour se présenter à l'examen sont précisées à l'annexe II au présent arrêté.

Article 4 - En formation initiale sous statut scolaire, les enseignements permettant d'atteindre les compétences requises du technicien supérieur sont dispensés conformément à l'horaire hebdomadaire figurant en annexe III au présent arrêté.

Article 5 - Le règlement d'examen est fixé en annexe IV au présent arrêté. La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée en annexe V au présent arrêté.

Article 6 - Pour chaque session d'examen, la date de clôture des registres d'inscription et la date de début des épreuves pratiques ou écrites sont arrêtées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

La liste des pièces à fournir lors de l'inscription à l'examen est fixée par le ou les recteurs en charge de l'organisation de l'examen.

Article 7 - Chaque candidat s'inscrit à l'examen dans sa forme globale ou dans sa forme progressive conformément aux dispositions des articles 16, 23, 23 bis, 24 et 25 du [décret du 9 mai 1995](#) susvisé.

Dans le cas de la forme progressive, le candidat précise les épreuves ou unités qu'il souhaite subir à la session pour laquelle il s'inscrit.

Le brevet de technicien supérieur « métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie » est délivré aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté conformément aux dispositions du titre III du décret du 9 mai

1995 susvisé.

Article 8 - Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisées conformément à l'arrêté du 29 juillet 1998 modifié fixant les conditions de délivrance des brevets de technicien supérieur « esthétique-cosmétique » et les épreuves de l'examen organisées conformément au présent arrêté sont précisées en annexe VI au présent arrêté. La durée de validité des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux épreuves de l'examen subi selon les dispositions de l'arrêté du 29 juillet 1998 précité, et dont le candidat demande le bénéfice dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, est reportée dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté conformément à l'article 17 du décret susvisé et à compter de la date d'obtention de ce résultat.

Article 9 - La première session du brevet de technicien supérieur « métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie » organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2015.

La dernière session des brevets de technicien supérieur « esthétique-cosmétique » organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 juillet 1998 précité, aura lieu en 2014. À l'issue de cette session l'arrêté du 29 juillet 1998 précité est abrogé.

Article 10 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 octobre 2012

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Pour la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,

Le chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Jean-Michel Jolion

Nota - Les annexes III, IV et VI sont publiées ci-après. Le présent arrêté et l'intégralité de ses annexes sont mis en ligne sur les sites <http://www.education.gouv.fr/> et <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

Annexe III

Horaires hebdomadaires - 1ère année

Groupe de compétences	Enseignements	Total horaire annuel*	Cours	TD	TP
CC1 PRESTATIONS ET SERVICES 512 heures	Conception et mise en œuvre de techniques esthétiques	224	0	-	7
	Environnement esthétique	32	1	-	0
	Physique appliquée	32	0,5	0,5	-
	Chimie appliquée	32	0,5	-	0,5
	Le produit cosmétique	96	2	1	-
	Biologie appliquée	96	2	-	1

CC2 COMMUNICATION PROFESSIONNELLE 240 heures	Méthodes et moyens de communication	80	1,5	1	-
	Promotion et communication commerciale	64	0,5 -	-	1,5
	Langue vivante 1	64	-	2	-
	Langue vivante 2	32	-	1	-
CC3 ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL 128 heures	Culture économique, juridique et managériale	48	1,5	-	-
	Environnement de travail : un outil stratégique	80	1,5	1	-
Actions professionnelles		48	=	1,5	=
TOTAL		928		29	
Stages 4 semaines		140			
Total horaire étudiant		1068**		-	

* À titre indicatif.

** Pour une durée de stage de 4 semaines.

Horaires hebdomadaires - 2ème année - option management

Groupe de compétences	Enseignements	Total horaire annuel*	Cours	TD	TP
CS1 MANAGEMENT 798 heures	Conception et mise en œuvre de techniques esthétiques	56	-		2
	Management des équipes	104	2	2	-
	Management de l'entité commerciale	196	3,5	3,5	-
	Cadre scientifique et technologique	84	2	-	1
	Mise en valeur de produits et de services et communication publicitaire	84	1	-	2
	Langue vivante 1	84	-	3	-
	Langue vivante 2**	-	-	(2)*	-
	Actions professionnelles	42	-	1,5	-
	Travaux pratiques pluridimensionnels	140	-	-	5
Stages	7 semaines	245	-	-	-
Total horaire étudiants		1043		28,5	

* À titre indicatif.

** La langue vivante étrangère B facultative est différente de la langue vivante étrangère A.

Travaux pratiques pluridimensionnels

Discipline Horaire	Techniques esthétiques	Économie-gestion	Langue vivante A	Arts appliqués
Hebdomadaire	2,5	1,5	0,5	0,5
Annualisé	70	42	14	14
Organisation	Bloc commun hebdomadaire de 5 heures en seconde année de formation			

Horaires hebdomadaires - 2ème année - option formation-marque(s)

Groupe de compétences	Enseignements	Total horaire annuel*	Cours	TD	TP
CS2 FORMATION-MARQUES(S) 798 heures	Techniques de formation, d'animation de promotion	84	0,5	2,5	-
	Techniques de négociation relation client	84	-	3	-
	Gestion commerciale	84	2	1	-
	Technologies commerciales	84	1	-	2
	Évolution de l'environnement professionnel	112	2	2	-
	Image et mise en scène de la marque	28	-	1	-
	Langue vivante 1	84	-	3	-
	Langue vivante 2	56	-	2	-
	Actions professionnelles	42	-	1,5	-
	Travaux pratiques pluridimensionnels	140	-	-	-
Stages	7 semaines	245	-	-	-
Total horaire étudiants		1043		28,5	

* À titre indicatif.

Travaux pratiques pluridimensionnels

Discipline Horaire	Techniques esthétiques	Économie-gestion	Langue vivante A	Arts appliqués
Hebdomadaire	2,5	1	1	0,5
Annualisé	70	28	28	14
Organisation	Bloc commun hebdomadaire de 5 heures en seconde année de formation			

Horaires hebdomadaires - 2ème année - option cosmétologie

Groupe de compétences	Enseignements	Total horaire annuel*	Cours	TD	TP
-----------------------	---------------	--------------------------	-------	----	----

CS3 COSMÉTOLOGIE 798 heures	Documentation réglementation expertise cosmétovigilance	56	1	1	-
	Sécurité innocuité du produit cosmétique	112	2	2	-
	Efficacité des produits cosmétiques				
	Conception, élaboration, production	140	2	3	-
	Techniques cosmétiques	112		-	4
	Fondements physico-chimiques de la cosmétologie	112	2	2	-
	Langue vivante 1	84	-	3	-
	Langue vivante 2**		-	(2)*	-
	Actions professionnelles	42	-	1,5	-
	Travaux pratiques pluridimensionnels	140	-	-	5
Stages	7 semaines	245	-	-	-
Total horaire étudiants		1043		28,5	

* À titre indicatif.

** La langue vivante étrangère 2 facultative est différente de la langue vivante étrangère A.

Travaux pratiques pluridimensionnels

Discipline Horaire	Techniques esthétiques	Cosmétologie	Sciences physiques et chimiques	Langue vivante A
Hebdomadaire	2,5	1,5	0,5	0,5
Annualisé	70	42	14	14
Organisation	Bloc commun hebdomadaire de 5 heures en seconde année de formation			

Annexe IV

Règlement d'examen

BTS « métiers de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie »	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat Voie de formation professionnelle continue dans un établissement public habilité Voie de l'apprentissage dans un établissement	Formation professionnelle continue dans un établissement public habilit é	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat Voie professionnelle continue dans un établissement non habilit é Voie de l'apprentissage dans un établissement
---	---	--	--

		habilité					public non habilité ou une section d'apprentissage non habilité Voie de l'enseignement à distance	
Épreuves		Coeff.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 Langue vivante étrangère A	U1	2	CCF	2 situations d'évaluation	CCF		Ponctuelle Orale	30 min 15 min
E2 Environnement professionnel Commune aux trois options	U2	3	Ponctuelle Écrite	3 h	CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle Écrite	3 h
E3 Environnement scientifique et technologique Commune aux trois options	U3	4	CCF	1 situation d'évaluation	CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle Écrite	4 h
E4 Épreuve professionnelle		(10)					Ponctuelle Pratique	6 h
Sous-épreuve : Techniques professionnelles Commune aux trois options	U41	6	CCF	1 situation d'évaluation	CCF	1 situation d'évaluation	Ponctuelle Pratique	3 h
Sous-épreuve : Mise en œuvre opérationnelle Spécifique de chaque option	U42	4	CCF	1 situation d'évaluation	CCF	1 situation d'évaluation	Ponctuelle Pratique	3 h
E5 Conseil et expertise scientifiques et technologiques Spécifique de chaque option	U5	4	Ponctuelle Écrite	4 h	Ponctuelle Écrite	4 h	Ponctuelle Écrite	4 h
E6 Soutenance du projet Commune aux options management et	U6	5	Ponctuelle Orale	40 min	CCF	1 situation d'évaluation	Ponctuelle Orale	40 min

cosmétologie ; spécifique de l'option formation- marques								
Épreuve facultative Langue vivante : LVE.B	UF1		Orale	20 min	Orale	20 min	Orale	20 min

Annexe VI

Tableau de correspondance entre épreuves

BTS « esthétique-cosmétique » Créé par arrêté du 29 juillet 1998 modifié par l'arrêté du 9 mai 2007		BTS « métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie » Créé par le présent arrêté	
Épreuves ou sous-épreuves	Unités	Épreuves ou sous-épreuves	Unités
Épreuve E2 - LVE	U2	Épreuve E1 - LVE.A	U1
Épreuve E3 - Sciences appliquées Sous-épreuve : physique-chimie-technologies Sous-épreuve : sciences biologiques et cosmétologiques	U31 et U32	Épreuve E3 - Environnement scientifique et technologique	U3
Épreuve E4 - Gestion et développement de l'entreprise Sous-épreuve : gestion et relation clientèle Sous-épreuve : mise en valeur des produits et des services	U41 et U42	Épreuve E2 - Environnement professionnel	U2
E5 - Épreuve professionnelle Sous-épreuve : pratique esthétique Sous-épreuve : techniques cosmétiques	U51 et U52	Épreuve E4 - Techniques professionnelles	U41
E6 - Épreuve sur dossier	U6	E6 - Soutenance du projet	U6

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat professionnel

« Gestion des pollutions et protection de l'environnement » : modification

NOR : MENE1237609A

arrêté du 23-10-2012 - J.O. du 8-11-2012

MEN - DGESCO A2-3

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 337-51 à D. 337-94 ; arrêté du 17-7-2012

Article 1 - Le deuxième alinéa de l'article 1er de l'[arrêté du 17 juillet 2012](#) susvisé est supprimé.

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 23 octobre 2012

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat professionnel

« Hygiène, propreté, stérilisation » : modification

NOR : MENE1237576A

arrêté du 23-10-2012 - J.O. du 8-11-2012

MEN - DGESCO A2-3

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 337-51 à D. 337-94 ; arrêté du 17-7-2012

Article 1 - Le deuxième alinéa de l'article 1er de l'[arrêté du 17 juillet 2012](#) susvisé est supprimé.

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 23 octobre 2012

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat technologique

Modification des définitions des épreuves d'enseignement technologique en langue vivante 1 et des épreuves de projet en enseignement spécifique à la spécialité dans les séries STI2D et STL, et des épreuves de design et arts appliqués en langue vivante 1 et de projet en design et arts appliqués dans la série STD2A

NOR : MENE1238908N

note de service n° 2012-179 du 20-11-2012

MEN - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux chefs d'établissement ; aux professeur(e)s

La présente note de service modifie les notes de service :

- n° 2012-034 du 6 mars 2012 définissant l'épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et l'épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 dans la série STL (sciences et technologies de laboratoire) du baccalauréat technologique ;
- n° 2012-036 du 6 mars 2012 définissant les épreuves d'analyse méthodique en design et arts appliqués, de projet en design et arts appliqués et de design et arts appliqués en langue vivante 1 dans la série STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués) du baccalauréat technologique ;
- n° 2012-037 du 5 mars 2012 définissant l'épreuve relative aux enseignements technologiques transversaux, épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et l'épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 dans la série STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) du baccalauréat technologique.

Elle complète notamment les définitions d'épreuve de technologie ou de design et arts appliqués en langue vivante 1 en publiant les modèles de fiches d'évaluation individuelles prévues par les notes précitées.

Les dispositions de la présente note de service entrent en application dès sa publication au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, à l'exception des dispositions de sa partie III, qui entreront en application à compter de la rentrée scolaire 2013.

I. Épreuves d'enseignement technologique en langue vivante 1 dans les séries STI2D et STL et de design et arts appliqués en langue vivante 1 dans la série STD2A

I.1 Fiches d'évaluation

I.1.a) Publication des modèles en annexe

Les annexes à la présente note de service relatives à la série STL du baccalauréat technologique et intitulées « Fiche d'évaluation de la première partie de l'épreuve » et « Fiche d'évaluation de la seconde partie de l'épreuve » sont annexées à la note de service n° 2012-034 susmentionnée au titre, respectivement, des annexes 4 et 5.

Les annexes à la présente note de service relatives à la série STI2D du baccalauréat technologique et intitulées « Fiche d'évaluation de la première partie de l'épreuve » et « Fiche d'évaluation de la seconde partie de l'épreuve » sont annexées à la note de service n° 2012-037 susmentionnée, au titre, respectivement, des annexes 6 et 7.

Les annexes à la présente note de service relatives à la série STD2A du baccalauréat technologique et intitulées

« Fiche d'évaluation de la première partie de l'épreuve » et « Fiche d'évaluation de la seconde partie de l'épreuve » sont annexées à la note de service n° 2012-036 susmentionnée, au titre, respectivement, des annexes 4 et 5.

I.1.b) Références aux annexes dans la définition d'épreuve

Dans la note de service n° 2012-034 susmentionnée :

- dans la sous-partie « Notation » de la partie « 2. Épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 », les mots « selon les modèles publiés par le ministre chargé de l'éducation nationale » sont remplacés par les mots « conformément aux modèles en annexes 4 et 5 de la présente note de service » ;
- dans la sous-partie « Candidats individuels et candidats issus des établissements scolaires hors-contrat » de la partie « 2. Épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 », la dernière phrase est remplacée par deux phrases ainsi rédigées : « Ils passent cette partie de l'épreuve dans le centre d'examen indiqué par le recteur, dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Les deux examinateurs, enseignants de langue vivante 1 et de la spécialité du candidat, établissent pour l'ensemble de l'épreuve une unique fiche d'évaluation, conformément au modèle en annexe 5 de la présente note de service. ».

Dans la note de service n° 2012-036 susmentionnée :

- dans la sous-partie « Notation » de la partie « 3. Épreuve de design et arts appliqués en langue vivante 1 », les mots « selon les modèles publiés par le ministre chargé de l'éducation nationale » sont remplacés par les mots « conformément aux modèles en annexes 4 et 5 de la présente note de service » ;
- dans la sous-partie « Candidats individuels et candidats issus des établissements scolaires hors-contrat » de la partie « 3. Épreuve de design et arts appliqués en langue vivante 1 », la dernière phrase est remplacée par deux phrases ainsi rédigées : « Ils passent cette partie de l'épreuve dans le centre d'examen indiqué par le recteur, dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Les deux examinateurs, enseignants de langue vivante 1 et de design et arts appliqués, établissent pour l'ensemble de l'épreuve une unique fiche d'évaluation, conformément au modèle en annexe 5 de la présente note de service. ».

Dans la note de service n° 2012-037 susmentionnée :

- dans la sous-partie « Notation » de la partie « 3. Épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 », les mots « selon les modèles publiés par le ministre chargé de l'éducation nationale » sont remplacés par les mots « conformément aux modèles en annexes 6 et 7 de la présente note de service » ;
- dans la sous-partie « Candidats individuels et candidats issus des établissements scolaires hors-contrat » de la partie « 3. Épreuve de design et arts appliqués en langue vivante 1 », la dernière phrase est remplacée par deux phrases ainsi rédigées : « Ils passent cette partie de l'épreuve dans le centre d'examen indiqué par le recteur, dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Les deux examinateurs, enseignants de langue vivante 1 et de la spécialité du candidat, établissent pour l'ensemble de l'épreuve une unique fiche d'évaluation, conformément au modèle en annexe 7 de la présente note de service. »

I.2 Modalités complémentaires

Dans :

- la partie « 2. Épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 » de la note de service n° 2012-034 susmentionnée ;
- la partie « 3. Épreuve de design et arts appliqués en langue vivante 1 » de la note de service n° 2012-036 susmentionnée ;
- la partie « 3. Épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 » de la note de service n° 2012-037 susmentionnée,

les modifications suivantes sont apportées.

I.2.a) Langue au choix pour les candidats non scolaires

À la fin de la sous-partie « Candidats individuels et candidats issus des établissements scolaires hors-contrat », est ajouté un paragraphe ainsi rédigé :

« La langue retenue par le candidat pour l'épreuve est l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou l'italien. En fonction des

examineurs mobilisables pour cette épreuve, le recteur d'académie peut ajouter à cette liste certaines des langues qui peuvent être choisies pour l'épreuve de langue vivante 1. »

I.2.b) Modalités de l'épreuve si elle n'est pas passée à la même session que l'épreuve de projet

Après la sous-partie « Candidats individuels et candidats issus des établissements scolaires hors-contrat », est ajoutée une sous-partie intitulée « Candidats autorisés à présenter l'épreuve de projet et l'épreuve en langue vivante 1 au cours de deux sessions distinctes » et contenant les dispositions suivantes :

« Les candidats autorisés à conserver les notes de certaines épreuves passées au cours de la ou des sessions précédentes peuvent être conduits à présenter l'épreuve de projet et l'épreuve en langue vivante 1 au cours de deux sessions distinctes. Dans cette hypothèse, ils subissent l'épreuve en langue vivante 1 selon les mêmes modalités que les candidats individuels ou issus des établissements hors-contrat. »

II. Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité dans la série STL

Dans la sous-partie « Organisation de l'épreuve » de la partie « 1. Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité » de la note de service n° 2012-034 susmentionnée, les mots « L'épreuve » sont remplacés par les mots « La deuxième partie de l'épreuve ».

III. Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité dans la série STI2D

III.1 Instauration d'une procédure académique de validation des projets

Après la sous-partie « Rappel du règlement d'examen » et avant la sous-partie « 2.1 première partie de l'épreuve » de la partie « 2. Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité » de la note de service n° 2012-037 susmentionnée, est insérée une sous-partie intitulée « Validation du projet » et contenant les dispositions suivantes :

« Les thèmes et supports de projets sont proposés par les enseignants de chaque établissement.

Afin de vérifier que les projets proposés permettent une évaluation des candidats harmonisée entre les différents établissements et conforme aux dispositions de la présente note, une procédure de validation des projets est mise en place annuellement au niveau académique, conformément aux instructions suivantes.

- En début d'année scolaire, après avoir associé les élèves au choix et à la formalisation du sujet de projet, les enseignants s'assurent de son niveau et de sa faisabilité.

- Chaque projet est présenté par les enseignants dans un dossier de validation, comprenant notamment une fiche de validation établie conformément au modèle en annexe 8 de la présente note de service. Ce dossier présente succinctement le projet (énoncé général du besoin, contraintes imposées, etc.) ainsi qu'un avant-projet de répartition des tâches attendues pour chaque candidat. Le dossier comprend également la liste des compétences et indicateurs d'évaluation qui pourront être évalués, à l'aide des fiches individuelles d'évaluation en annexe de la présente note.

L'identité des candidats n'est pas mentionnée.

- Le dossier de validation est soumis par les enseignants au chef d'établissement, qui vise la fiche de validation.

- Une commission de validation est réunie. Elle regroupe l'ensemble des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) concernés, des chefs de travaux et au moins un représentant de chaque établissement concerné. Cette commission a vocation à être présidée par un des IA-IPR concernés. Elle dispose des dossiers visés par les chefs d'établissement. Après validation des projets par la commission, les fiches de validation sont visées par le ou les IA-IPR concernés. Des copies de ces fiches sont retournées aux chefs d'établissement.

- Si la commission de validation juge qu'un projet ne permet pas une évaluation satisfaisante du candidat, les enseignants le modifient en prenant en compte les préconisations de la commission, et le soumettent à une nouvelle validation des chefs d'établissement et IA-IPR.

Le recteur organise cette procédure de validation au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

Les élèves redoublants réalisent un projet dont le thème et le support sont différents de ceux choisis pour la première année de terminale. »

III.2 Publication du modèle de fiche de validation de projet en annexe

L'annexe à la présente note de service relative à la série STI2D du baccalauréat technologique et intitulée « Fiche de validation du projet » est annexée à la note de service n° 2012-037 susmentionnée, au titre de l'annexe 8.

IV. Épreuve de projet en design et arts appliqués dans la série STD2A

Les modifications suivantes sont apportées à la note de service n° 2012-036 susmentionnée.

IV.1 Modalités pour les candidats individuels et issus des établissements hors-contrat

Après la sous-partie « 2.2 Deuxième partie » de la partie « 2. Épreuve de projet en design et arts appliqués », est ajoutée une sous-partie intitulée « 2.3 Candidats individuels et issus des établissements hors-contrat » et contenant les dispositions suivantes :

« Les candidats scolarisés dans les établissements privés hors contrat et les candidats individuels subissent une épreuve orale d'une durée de 30 minutes, affectée d'un coefficient 16.

En vue de cette épreuve, le candidat constitue un dossier composé d'un rapport de synthèse, rendant compte de sa démarche de projet pluridisciplinaire, rédigé sous un format papier d'un maximum de 10 pages recto format A4, ainsi que cinq pièces prélevées dans ce même projet et présentées sous un format numérique standard. Chacune des pièces choisies témoigne de la cohérence et de la pluridisciplinarité du processus créatif conduit. Le rapport est traduit en format numérique en vue de sa présentation orale.

Les éléments qui composent le dossier, rapport de synthèse et pièces sélectionnées, mettent en évidence l'évolution du processus pluridisciplinaire. Le candidat peut être interrogé sur l'ensemble de ce processus, au-delà des pièces présentées.

Le candidat remet son dossier, au plus tard huit jours avant la date de l'épreuve, au centre d'examen qui lui est indiqué par le recteur d'académie. Il atteste sur l'honneur qu'il en est l'auteur.

Les 20 premières minutes de l'épreuve sont consacrées à la présentation du rapport de synthèse. Les 10 minutes suivantes portent sur les cinq pièces présentes dans le rapport.

Outre les compétences définies par les objectifs de l'épreuve, communs à l'ensemble des candidats, l'évaluation porte sur la pertinence des cinq pièces du projet.

Le rapport est noté sur 2 points et l'ensemble de la présentation orale sur 18 points.

Pour chaque candidat, deux fiches d'évaluation individuelles sont établies, conformément aux modèles en annexes 6 et 7 de la présente note de service. »

IV.2 Publication des fiches d'évaluation à l'attention des candidats individuels et issus des établissements hors-contrat

Les annexes à la présente note de service relative à la série STD2A et intitulées « Première fiche d'évaluation des candidats non scolaires » et « Seconde fiche d'évaluation des candidats non scolaires » sont annexées à la note de service n° 2012-036 susmentionnée, au titre, respectivement, des annexes 6 et 7.

IV.3 Modification de la fiche d'évaluation de la deuxième partie de l'épreuve pour les candidats scolaires

Dans la partie « commentaires » de l'annexe 3 à la note de service n° 2012-036 susmentionnée, intitulée « Fiche d'évaluation de la deuxième partie de l'épreuve : soutenance orale », les mots « noms et prénoms des professeurs ayant suivi le projet » sont remplacés par les mots « noms et prénoms des examinateurs ».

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Annexes

¹ **Annexes 4 et 5 à la note de service n° 2012-034 du 6 mars 2012**

↳ Annexe 6, 7 et 8 à la note de service n° 2012-037 du 5 mars 2012

↳ Annexes 4, 5, 6 et 7 à la note de service n° 2012-036 du 6 mars 2012

Annexe 4 à la note de service n° 2012-034 du 6 mars 2012**Baccalauréat technologique - série STL - Épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1****Fiche d'évaluation de la première partie de l'épreuve : présentation orale en langue vivante 1 de la conduite de projet**

Nom : _____ **Établissement :** _____
Prénom : _____ **Session :** _____

Rappel : il s'agit d'évaluer les compétences spécifiques à l'utilisation d'une langue vivante dans le cadre d'un enseignement technologique, en s'appuyant obligatoirement sur le projet conduit par le candidat. On attend donc qu'il soit capable de décrire clairement et avec un vocabulaire adapté la problématique identifiée et les activités réalisées, et qu'il soit capable d'apporter des précisions à la demande du jury.

Compétences évaluées	Evaluation			
	0	1	2	3
Présenter le projet, son état d'avancement prévisionnel ou réel en langue vivante 1 (sur 5 points) (1)				
Présenter l'intérêt du projet, les raisons de son choix				
Décrire un état d'avancement du projet, d'une idée, d'une démarche, d'une solution				
Décrire les tâches collectives et individuelles conduites ou à conduire				
Prendre part à une conversation technique en langue vivante 1 (sur 5 points) (2)				
Interagir avec le jury en vue de le convaincre				

(1) Niveau 1 : le candidat utilise un champ lexical souvent approximatif et commet de fréquentes fautes grammaticales ne permettant pas de faire la preuve de l'appropriation du projet.

Niveau 2 : le candidat livre un discours clair et intelligible mais avec un vocabulaire limité et quelques erreurs.

Niveau 3 : le candidat s'exprime dans une langue correctement maîtrisée permettant de présenter un discours pertinent et argumenté.

Afin d'obtenir une note sur 5 points pour cette partie de la grille d'évaluation, les examinateurs attribuent 1 point au « niveau 1 », 3 points au « niveau 2 » et 5 points au « niveau 3 », puis divisent le total des points attribués par 3.

(2) Niveau 1 : le candidat intervient simplement mais la communication repose sur la répétition et des demandes de reformulation.

Niveau 2 : le candidat répond et réagit en apportant quelques précisions par rapport à son exposé.

Niveau 3 : le candidat cherche à argumenter, à convaincre, réagit avec pertinence.

Afin d'obtenir une note sur 5 points pour cette partie de la grille d'évaluation, les examinateurs attribuent 1 point au « niveau 1 », 3 points au « niveau 2 » et 5 points au « niveau 3 ».

Note : / 10

Appréciations

Noms et prénoms des examinateurs

Date et signatures

Annexe 5 à la note de service n° 2012-034 du 6 mars 2012**Baccalauréat technologique - série STL - Épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1****Fiche d'évaluation de la seconde partie de l'épreuve : présentation orale en langue vivante 1 du projet**

Nom :
Prénom :

Établissement :
Session :

Rappel : il s'agit d'évaluer les compétences spécifiques à l'utilisation d'une langue vivante dans le cadre d'un enseignement technologique, en s'appuyant obligatoirement sur le projet conduit par le candidat. On attend qu'il soit capable, en langue vivante 1, de présenter son projet en dégagant la problématique mise en œuvre pour ensuite rendre compte de sa démarche technique en justifiant ses choix. Il effectuera un bilan des résultats obtenus.

Compétences évaluées	Evaluation			
	0	1	2	3
Faire le bilan du projet en langue vivante 1 (sur 5 points) (1)				
Situer le projet dans sa dimension socioculturelle (développement durable, sécurité, aspects économiques, etc.)				
Expliquer et justifier un des choix effectués				
Présenter des résultats finalisés d'expérimentation, de démarches de réflexion				
Prendre part à une conversation technique en langue vivante 1 (sur 5 points) (2)				
Interagir avec le jury en vue de le convaincre				

(1) Niveau 1 : le candidat utilise un champ lexical souvent approximatif et commet de fréquentes fautes grammaticales ne permettant pas de faire la preuve de l'appropriation du projet.

Niveau 2 : le candidat livre un discours clair et intelligible mais avec un vocabulaire limité et quelques erreurs.

Niveau 3 : le candidat s'exprime dans une langue correctement maîtrisée permettant de présenter un discours pertinent et argumenté.

Afin d'obtenir une note sur 5 points pour cette partie de la grille d'évaluation, les examinateurs attribuent 1 point au « niveau 1 », 3 points au « niveau 2 » et 5 points au « niveau 3 », puis divisent le total des points attribués par 3.

(2) Niveau 1 : le candidat intervient simplement mais la communication repose sur la répétition et des demandes de reformulation.

Niveau 2 : le candidat répond et réagit en apportant quelques précisions par rapport à son exposé.

Niveau 3 : le candidat cherche à argumenter, à convaincre, réagit avec pertinence.

Afin d'obtenir une note sur 5 points pour cette partie de la grille d'évaluation, les examinateurs attribuent 1 point au « niveau 1 », 3 points au « niveau 2 » et 5 points au « niveau 3 ».

Note : / 10

Appréciations**Noms et prénoms des examinateurs****Date et signatures**

Pour les candidats non scolaires, la présente fiche est la seule établie pour l'ensemble de l'épreuve et elle correspond à une évaluation sur 20 points. En conséquence, le nombre de points maximum indiqué pour chaque compétence est multiplié par deux. Après l'emplacement réservé à la note, les examinateurs biffent la mention « / 10 » et indiquent « / 20 ».

Annexe 6 à la note de service n° 2012-037 du 5 mars 2012 - série STI2D - Épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1

Fiche d'évaluation de la première partie de l'épreuve : présentation orale en langue vivante 1 de la conduite de projet

Nom :
Prénom :

Établissement :
Session :

Objectifs de l'évaluation :

- Le candidat a bien compris et expliqué les enjeux du projet.
- Il a bien cerné et su expliquer les enjeux techniques les plus importants à surmonter.
- Il a su démontrer ses capacités à faire des choix justifiés d'architecture technique.
- En cas de doute et de demande d'aide, il a su expliquer de manière intelligible tous les obstacles techniques qu'il a du mal à surmonter et formuler éventuellement des propositions de résolution de ces obstacles.

Compétences évaluées		Indicateur de performance	0	1	2	3
01 - Comprendre, identifier et présenter les enjeux techniques et culturels du projet en langue vivante 1 - 1,5 points						
C01	À partir du CDC du projet, identifier les besoins nécessitant une réflexion approfondie sur les enjeux techniques et/ou les impacts sociétaux. Justifier les contraintes d'ergonomie, et d'effets sur la santé de l'homme et du vivant ainsi que les impacts d'une idée, d'une solution, d'un principe, ou d'un projet en termes de développement durable.	Sur au moins un besoin, le candidat a su expliquer et justifier son choix, le ou les enjeux techniques, le ou les impacts sociétaux				
02 - Présenter et expliquer une situation de contradiction technique à résoudre ou résolue et les protocoles d'expérimentation et de validation associés en LV1 - 2 points						
C02	Identifier une situation de contradiction ou d'évolution technique, ses paramètres caractéristiques nécessitant la mise en œuvre d'une démarche de créativité ou de résolution de problèmes. Proposer et justifier des pistes de recherche de solutions techniques à l'aide d'outils méthodologiques et présenter les protocoles d'expérimentation et de validation	Le candidat a su identifier une situation de contradiction technique ou d'évolution technique à résoudre. Il a su proposer au moins deux pistes de solution et justifier les protocoles d'expérimentation permettant de les valider ou non				
03 - Communiquer un état d'avancement prévisionnel ou réel du projet en LV1 - 1,5 points						
C03.1	Décrire un état d'avancement d'une idée, d'un principe, d'une solution, d'un projet en utilisant des outils de représentation adaptés	Le candidat a su choisir l'outil de communication adapté pour présenter un principe de solution (schémas, modèle numérique, etc.)				
C03.2	Décrire les tâches collectives et individuelles conduites et/ou à conduire	Le candidat a su présenter et justifier la conduite de projet choisie (tâches, ressources, délais)				
C03.3	Présenter des résultats finalisés d'expérimentation, de démarches de réflexion, de recherche d'informations	Le candidat a su présenter et justifier au moins un protocole d'expérimentation, et/ou une démarche de recherche d'informations (brevets, etc.)				
04 - S'exprimer en continu lors d'une présentation technique en LV1 - 1,5 points						
C04	Produire un discours en LV1	Le candidat a su produire un discours en LV1				
05 - Prendre part à une conversation technique en LV1 - 1,5 points						
C05	Interagir avec le jury en vue de le convaincre	Le candidat a su argumenter face au questionnement du jury				
06 - Construire un message intelligible dans un contexte technique en LV1 - 2 points						
C06	Produire un message intelligible et recevable sur le plan linguistique	Le candidat a su s'exprimer dans une langue correcte				

Indicateurs de performance détaillés	
C04	1 : Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages ; 2 : Produit un discours simple et bref ; 3 : Produit un discours articulé, nuancé, pertinent et argumenté
C05	1 : Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation ; 2 : Répond et réagit de façon simple ; 3 : Argumente, cherche à convaincre, réagit avec pertinence
C06	1 : S'exprime dans une langue partiellement compréhensible ; 2 : S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs ; 3 : S'exprime dans une langue correcte, fluide, proche de l'authenticité

Note : / 10

Date, noms et signatures des examinateurs :

Annexe 7 à la note de service n° 2012-037 du 5 mars 2012 - série STI2D - Épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1

Fiche d'évaluation de la seconde partie de l'épreuve : présentation orale en langue vivante 1 du projet

Nom :
Prénom :

Établissement :
Session :

Objectifs de l'évaluation :

- Convaincre le client du projet que la production présentée correspond bien aux besoins exprimés.
- Identifier les éléments pertinents du cahier des charges importants aux yeux du client (qui peuvent être différents des enjeux techniques affrontés par le groupe projet).
- Présenter les éléments techniques de réponse aux points importants identifiés dans le cahier des charges (fonctions, performances).

Compétences évaluées		Indicateur de performance	0	1	2	3
07 - Présenter les enjeux techniques et culturels du projet en langue vivante 1 - 1 point						
C0 7	À partir du CDC, argumenter sur le bien-fondé des solutions techniques retenues d'un point de vue social et technique	Sur au moins un besoin, le candidat a su expliquer et justifier son choix, le ou les enjeux techniques, le ou les impacts sociétaux				
08 - Présenter et expliquer une solution technique retenue caractéristique d'une ou de performances recherchées en langue vivante 1 - 2 points						
C0 8	Valider un principe, une solution, en présentant ou en mesurant la performance attendue obtenue par le biais d'une simulation, d'une maquette, d'un prototype	Le candidat a su présenter une solution technique. Il a su justifier les protocoles d'expérimentation permettant de la valider ou non				
09 - Réaliser et utiliser des documents visuels lors d'une présentation de projet en langue vivante - 2 points						
C0 9.1	Choisir le media de communication le plus pertinent (schémas, textes, modèles numériques, résultats d'expérimentations) pour l'information ciblée	Le candidat a su choisir l'outil de communication adapté pour présenter les informations souhaitées				
C0 9.2	Produire des documents visuels de qualité du point de vue scientifique et technique	Le candidat a su produire des documents visuels exempts de défauts scientifiques et techniques				
C0 9.3	Veiller à la correction linguistique (grammaire, lexique, orthographe) et richesse linguistique (variété des structures, richesse et précision lexicale)	Le candidat a su enrichir les documents visuels d'un vocabulaire technique en respectant la correction linguistique				
010 - S'exprimer en continu lors d'une présentation technique en LV1 - 1,5 points						
C0 10	Produire un discours en LV1	Le candidat a su produire un discours en LV1				
011 - Prendre part à une conversation technique en LV1 - 1,5 points						
C0 11	Interagir avec le jury en vue de le convaincre	Le candidat a su argumenter face au questionnement du jury				
012 - Construire un message intelligible dans un contexte technique en LV1 - 2 points						
C0 12	Produire un message intelligible et recevable sur le plan linguistique	Le candidat a su s'exprimer dans une langue correcte				

Indicateurs de performance détaillés	
C010	1 : Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages ; 2 : Produit un discours simple et bref ; 3 : Produit un discours articulé, nuancé, pertinent et argumenté
C011	1 : Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation ; 2 : Répond et réagit de façon simple ; 3 : Argumente, cherche à convaincre, réagit avec pertinence
C012	1 : S'exprime dans une langue partiellement compréhensible; 2 : S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs ; 3 : S'exprime dans une langue correcte, fluide, proche de l'authenticité

Note : / 10

Date, noms et signatures des examinateurs :

Pour les candidats non scolaires, la présente fiche est la seule établie pour l'ensemble de l'épreuve, qui est notée sur 20 points. En conséquence, le nombre de points maximum indiqué pour chaque compétence est multiplié par deux. Après l'emplacement réservé à la note, les examinateurs biffent la mention « / 10 » et indiquent « / 20 ».

Annexe 8 à la note de service n° 2012-037 du 5 mars 2012 - série STI2D - Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité**Fiche de validation du projet****Établissement :****Spécialité :****Année scolaire :****Nombre d'élèves concernés :****Nombre de groupes d'élèves :****Noms et prénoms des enseignants responsables :**

La présente fiche est établie en vue de la validation des projets au niveau académique, en début d'année de classe terminale. Elle est complétée par un document précisant la répartition prévisionnelle des tâches collectives, individuelles et sous-traitées, par groupe d'élèves. Les groupes sont désignés par des lettres (A, B, C, etc.) et leur effectif est indiqué.

Le projet présenté est celui sur lequel est évalué le candidat dans le cadre de l'épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité. Il est prévu pour être conduit en 70 heures environ.

Intitulé du projet :	
Origine de la proposition	
Énoncé général du besoin	Indiquer : <ul style="list-style-type: none">- description du contexte dans lequel l'objet du projet va être intégré ;- fonctionnalités de cet objet ;- caractéristiques fonctionnelles et techniques.
Contraintes imposées au projet	Indiquer : <ul style="list-style-type: none">- coût maximal ;- nature d'une ou des solutions techniques ou de familles de matériels, de constituants ou de composants ;- environnement.
Intitulé des parties du projet confiées à chaque groupe	
Énoncé du besoin pour la partie du projet confiée à chaque groupe	Indiquer : <ul style="list-style-type: none">- caractéristiques fonctionnelles et techniques de la partie réalisée.
Production finale attendue	Indiquer : <ul style="list-style-type: none">- documents de formalisation des solutions proposées ;- sous-ensemble fonctionnel d'un prototype, éléments d'une maquette réelle ou virtuelle ;- supports de communication.

Visa du chef d'établissement

(Nom, prénom, date et signature)

Visa du ou des IA-IPR

(Noms, prénoms, qualités, dates et signatures)

Annexe 4 à la note de service n° 2012-036 du 6 mars 2012 - série STD2A - Épreuve de design et arts appliqués en langue vivante 1

Fiche d'évaluation de la première partie de l'épreuve : présentation orale en langue vivante 1 au cours de la réalisation du projet pluridisciplinaire

Nom : _____ **Établissement :** _____
Prénom : _____ **Session :** _____

Objectifs de l'évaluation

Le candidat a bien cerné le contexte technologique et culturel du projet.
 Il a bien compris et expliqué les enjeux de sa démarche de projet.
 Il a su démontrer ses capacités à faire des choix justifiés et pertinents.

Compétences évaluées

	0	1	2	3
01 - Comprendre, identifier et présenter le contexte technologique et culturel du projet : 1 point Le contexte technologique et culturel et/ou les impacts sociétaux sont clairement exposés.				
02 - Communiquer sa démarche de projet : 1 point Le candidat sait témoigner ses intentions, décrire un principe, une solution.				
03 - Présenter les choix technologiques et culturels opérés en vue d'une réalisation : 2 points Les étapes qui constituent les démarches de conception et de réalisation d'un produit ou d'une création sont justifiées				
04 - S'exprimer en continu lors d'une présentation argumentée : 2 points				
05 - Prendre part à une conversation technique qui intègre un lexique fonctionnel : 2 points				
06 - Construire un message intelligible dans un contexte technologique et culturel : 2 points				
Indicateurs de performances langagières détaillés				
04	1 : Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages ; 2 : Produit un discours simple et bref ; 3 : Produit un discours articulé, nuancé, pertinent et argumenté.			
05	1 : Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation ; 2 : Répond et réagit de façon simple ; 3 : Argumente, cherche à convaincre, réagit avec pertinence.			
06	1 : S'exprime dans une langue partiellement compréhensible ; 2 : S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs ; 3 : S'exprime dans une langue correcte, fluide, proche de l'authenticité.			

Note : / 10

Date, noms et signatures des examinateurs :

Annexe 5 à la note de service n° 2012-036 du 6 mars 2012 - série STD2A - Épreuve de design et arts appliqués en langue vivante 1

Fiche d'évaluation de la seconde partie de l'épreuve : présentation orale en langue vivante 1 du projet

Nom : _____ **Établissement :** _____
Prénom : _____ **Session :** _____

Objectifs de l'évaluation

Le candidat a identifié le contexte d'intervention et son positionnement.
 Il a su présenter les axes créatifs et identifier leur pertinence au regard de son cahier des charges.
 Il a su hiérarchiser et communiquer les choix retenus.

Compétences évaluées

Présenter oralement une production écrite en LV1 qui résume la démarche du projet et les choix opérés.

	0	1	2	3
07 - Présenter les enjeux technologiques et culturels du projet : 2 points À partir de la note de synthèse, le candidat présente les ressources utilisées, la problématique dégagée, les axes créatifs sélectionnés de manière hiérarchisée et structurée				
08 - Présenter et expliquer la problématique et les orientations du projet : 2 points L'élève expose et justifie ses partis pris et ses choix avec le vocabulaire adapté.				
09 - S'exprimer en continu lors d'une présentation argumentée : 2 points				
10 - Prendre part à une conversation technique qui intègre un lexique fonctionnel : 2 points				
11 - Construire un message intelligible dans un contexte technologique et culturel : 2 points				
Indicateurs de compétences langagières détaillés				
09	1 : Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages ; 2 : Produit un discours simple et bref ; 3 : Produit un discours articulé, nuancé, pertinent et argumenté			
10	1 : Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation ; 2 : Répond et réagit de façon simple ; 3 : Argumente, cherche à convaincre, réagit avec pertinence			
11	1 : S'exprime dans une langue partiellement compréhensible ; 2 : S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs ; 3 : S'exprime dans une langue correcte, fluide, proche de l'authenticité			

Note : / 10

Date, noms et signatures des examinateurs :

Pour les candidats non scolaires, la présente fiche est la seule établie pour l'ensemble de l'épreuve, qui est notée sur 20 points. En conséquence, le nombre de points maximum indiqué pour chaque objectif est multiplié par deux. Après l'emplacement réservé à la note, les examinateurs biffent la mention « / 10 » et indiquent « / 20 ».

Annexe 6 à la note de service n° 2012-036 du 6 mars 2012 - série STD2A - Épreuve de projet en design et arts appliqués**Première fiche d'évaluation des candidats non scolaires : évaluation de la démarche de projet présentée par le candidat****Session :****Nom du candidat :****Prénom :****Centre d'examen :****Ville :****Académie :****Thème du projet :**

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Un problème de design ou de métiers d'art est formulé. Il permet de situer un besoin, d'analyser une demande, de synthétiser des informations de différentes natures, d'explorer des modes d'intervention				
Les expérimentations plastiques sont menées en adéquation avec les intentions de création				
Les étapes qui constituent les démarches de conception et de réalisation d'un produit ou d'une création sont judicieusement repérées				
Ces démarches de conception et de réalisation d'un produit ou d'une création sont exploitées et leurs logiques sont justifiées				
Les solutions et les mises en œuvre proposées sont pertinentes au regard des problèmes posés				

Note : / 10**Commentaires****Noms et prénoms des examinateurs****Date et signatures**

Annexe 7 à la note de service n° 2012-036 du 6 mars 2012 - série STD2A - Épreuve de projet en design et arts appliqués**Seconde fiche d'évaluation des candidats non scolaires : évaluation de la présentation orale et du rapport de synthèse****Session :****Nom du candidat :****Prénom :****Centre d'examen :****Ville :****Académie :****Thème du projet :**

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Rapport de synthèse				
Les hypothèses et les démarches de création sont présentées de manière organisée et hiérarchisée				
Présentation orale				
Les mises en situation sont formulées de manière synthétique, elles éclairent la contextualisation des problèmes posés				
Le candidat fait preuve d'une aptitude au dialogue et s'exprime dans un vocabulaire spécifique au domaine des arts appliqués				
Le candidat démontre sa capacité à prendre de la distance et à interroger sa proposition				

Notes intermédiaires : Rapport de synthèse : / 2**Présentation orale : / 8****Note : / 10****Commentaires****Noms et prénoms des examinateurs****Date et signatures**

Enseignements primaire et secondaire

Vacances scolaires

Calendrier scolaire de l'année 2013-2014

NOR : MENE1240571A

arrêté du 28-11-2012 - J.O. du 1-12-2012

MEN - DGESCO

Vu articles L. 521-1 et D. 521-1 à D. 521-7 du code de l'éducation ; avis du CSE du 22-11-2012

Article 1 - Le présent arrêté fixe le calendrier scolaire national de l'année 2013-2014.

Article 2 - L'année scolaire s'étend du jour de la rentrée des élèves au jour précédant la rentrée suivante.

Article 3 - Les académies, à l'exception de celles visées à l'article 5, sont réparties en trois zones de vacances A, B et C.

La zone A comprend les académies de Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes et Toulouse.

La zone B comprend les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen et Strasbourg.

La zone C comprend les académies de Bordeaux, Créteil, Paris et Versailles.

Article 4 - Pour l'année scolaire 2013-2014, dans tous les établissements scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale, la date de rentrée des personnels enseignants et la date de rentrée des élèves, ainsi que les dates des périodes de vacance des classes, sont fixées conformément au tableau annexé au présent arrêté, sous réserve de l'application des dispositions des articles D. 521-1 à D. 521-5 du code de l'éducation.

Article 5 - Pour les académies de Corse, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, ainsi que pour Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, le calendrier est fixé conformément aux dispositions des articles D. 521-6 et D. 521-7 du code de l'éducation.

Article 6 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 28 novembre 2012

Le ministre de l'éducation nationale,
Vincent Peillon

Annexe

Calendrier - année scolaire 2013-2014

	Zone A	Zone B	Zone C
--	--------	--------	--------

Rentrée des enseignants (*)	Lundi 2 septembre 2013		
Rentrée scolaire des élèves (**)	Mardi 3 septembre 2013		
Vacances de la Toussaint	Samedi 19 octobre 2013		
	Lundi 4 novembre 2013		
Vacances de Noël	Samedi 21 décembre 2013		
	Lundi 6 janvier 2014		
Vacances d'hiver	Samedi 1er mars 2014	Samedi 22 février 2014	Samedi 15 février 2014
	Lundi 17 mars 2014	Lundi 10 mars 2014	Lundi 3 mars 2014
Vacances de printemps	Samedi 26 avril 2014	Samedi 19 avril 2014	Samedi 12 avril 2014
	Lundi 12 mai 2014	Lundi 5 mai 2014	Lundi 28 avril 2014
Début des vacances d'été (***)	Samedi 5 juillet 2014		

(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

(**) Une journée de cours sera rattrapée :

1°) Pour les élèves qui ont cours le mercredi matin :

le mercredi 13 novembre 2013 après-midi et le mercredi 11 juin 2014 après-midi.

2°) Pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin :

- soit le mercredi 13 novembre 2013 toute la journée ;

- soit le mercredi 11 juin 2014 toute la journée.

Le choix de cette date est arrêté par le recteur d'académie.

(***) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
- Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi soir.

Personnels

Formation continue

Présentation des priorités du plan national de formation en direction des cadres pédagogiques et administratifs de l'éducation nationale

NOR : MENE1238092C

circulaire n° 2012-169 du 20-11-2012

MEN - DGESCO A3-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux directrices et directeurs des services académiques de l'éducation nationale ; aux responsables académiques de la formation ; aux directrices et directeurs des ressources humaines ; aux délégué(e)s académiques à la formation des personnels d'encadrement ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré ; aux chefs d'établissement ; aux directrices et directeurs d'école

La présente circulaire a pour objet de présenter les priorités du ministère de l'éducation nationale pour la formation des personnels d'encadrement, d'enseignement, d'orientation et d'éducation ainsi que les personnels administratifs pour l'année 2013, tous les personnels concourant à un même objectif, la réussite de l'élève et de tous les élèves. La formation tout au long de la carrière doit permettre aux personnels de répondre à trois grands objectifs : l'adaptation immédiate aux fonctions, l'adaptation aux évolutions prévisibles du métier, l'acquisition de nouvelles compétences.

Elle aide les enseignants à développer des pratiques pédagogiques et éducatives innovantes répondant mieux aux besoins des élèves et accompagne les cadres dans leur adaptation aux évolutions du système éducatif au regard des enjeux européens et internationaux de l'économie de la connaissance.

Le plan national de formation

Le plan national précise les orientations pour la formation des personnels de l'éducation nationale. Dans la perspective d'une plus grande efficacité, les actions du plan national s'inscrivent dans une stratégie d'accompagnement des académies qui vise prioritairement à former des équipes ressources académiques en charge de la démultiplication des formations. Ce plan national fait fonction de cahier des charges de l'offre de formation des niveaux déconcentrés. Il s'adresse aux personnels de l'encadrement académique et départemental qui sont chargés, sous l'autorité des recteurs, de concevoir et de mettre en œuvre les actions de la politique académique de formation.

Trois volets

Les orientations prioritaires du plan national de formation sont regroupées, pour 2013, en trois volets :

1. Journées d'information des cadres du MEN

Les corps d'inspection pédagogique des premier et second degrés seront réunis à l'occasion de formations disciplinaires et interdisciplinaires ou dédiées à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs. Ces réunions de réseaux ont pour finalité de mobiliser les cadres autour d'objectifs communs.

2. Professionnalisation des acteurs et formation des personnes ressources

Dans le cadre de l'accompagnement des académies et avec l'objectif de former des équipes académiques de personnes ressources, les actions viseront prioritairement le développement des compétences professionnelles, la formation de formateurs et le travail en commun des personnels de direction et des corps d'inspection. Ces actions de formation seront organisées notamment par l'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur

et de la recherche (Esen) selon des modalités hybrides (sessions en présence et formation à distance) portées par la plate-forme <http://national.pairformance.education.fr/>.

3. Les rendez-vous du MEN

Ces réunions nationales permettront de traiter les grandes problématiques éducatives et pédagogiques actuelles autour de la culture mathématique, scientifique et technologique ; de la culture humaniste, littéraire, artistique et des médias ; de la culture économique, juridique et managériale.

Afin d'améliorer la cohérence et la lisibilité de l'offre nationale de formation, mais aussi de faciliter une démarche d'évaluation, notamment dans le cadre des dialogues annuels de gestion, l'offre académique de formation doit être structurée selon les orientations prioritaires du plan national de formation.

Interaction recherche et formation

L'intégration de la recherche universitaire dans les programmes de formation doit être renforcée. Ainsi, les actions inscrites au plan national de formation s'attacheront systématiquement à présenter l'état de la recherche scientifique et à en permettre la transposition en contenus de formation pour tous les enseignants.

Modalités de formation

Une attention particulière sera portée à la diversification des modalités de la formation. Au-delà des habituels regroupements nationaux ou locaux, le recours aux outils et ressources numériques doit faciliter l'intégration des actions de formation dans de véritables dispositifs d'accompagnement des académies sur le moyen ou le long terme. La programmation des actions est présentée dans le cadre de l'annexe jointe.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le secrétaire général,
Jean Marimbert
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

 Plan national de formation 2013

Plan national de formation – PNF 2013

Journées d'information des cadres du MEN								
Information sur les nouveaux programmes, nouveaux dispositifs, nouvelles postures, réunion des réseaux		Titre de l'action de formation proposée	Modalité (présentiel, visioconférence, à distance, hybride)	Nombre de participants	Public visé	Période envisagée	Nombre de jours	PILOTAGE
Informer les cadres sur les nouveaux dispositifs	de l'école	Accueil et scolarisation des enfants de moins de trois ans Plus de maitres que de classes	Présentiel séminaires interacadémiques	200	IEN	Janvier à juin-13	1	DGESCO
		Prévention de l'illettrisme : les actions éducatives familiales	Présentiel	200	Correspondants académiques, IEN maîtrise de la langue	octobre-13		DGESCO
		Les langues vivantes à l'école primaire en Europe	Présentiel	150	IEN	mars-13	1,5	DGESCO ESEN
		Les dispositifs dédiés pour les élèves intellectuellement précoces (EIP)	Présentiel	200	IEN Référénts EIP	avril-13	1	DGESCO
	du collège	L'évaluation des élèves (action concernant les trois niveaux d'enseignement)	Présentiel	200	DASEN, IA-IPR, IEN, chefs d'établissement, responsables de formation	février-13	2	DGESCO
				200			2	
				200			2	
		EPS : évaluation au DNB et socle commun	Présentiel	85	IA-IPR d'EPS	janvier-13	1	DGESCO
	L'articulation école-collège en technologie	Présentiel	80	IA-IPR de STI Formateurs	novembre-13	1	DGESCO	
	du lycée	EPS et les nouvelles évaluations en lycées général et technologique	Présentiel	85	IA-IPR d'EPS	janvier-13	1	DGESCO
Piloter les enseignements en EPS		Présentiel	60	IA-IPR d'EPS et Professeurs formateurs	mars-13	1	DGESCO	

Plan national de formation – PNF 2013

Informers les cadres sur les nouveaux dispositifs	du lycée	Evaluation des compétences orales en langues vivantes au baccalauréat	Présentiel	200	IA-IPR et formateurs en langues vivantes	janvier-13	1	DGESCO
		Documents ressource pour le cycle terminal en langues vivantes	Présentiel	200	IA-IPR et formateurs	avril-13	1	DGESCO
		La place des chefs de travaux dans la réforme du lycée	Présentiel	80	Chefs de travaux	février-13	1	DGESCO
		Relations entre les branches professionnelles de l'énergie et l'éducation nationale	Présentiel	60	IA-IPR	mars-13	1	DGESCO
		Partenariat avec les branches professionnelles Design et métiers d'art	Présentiel	30	IA-IPR et IEN-ET d'arts appliqués	mai-13	1	DGESCO
		Le projet dans le baccalauréat Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)	Présentiel	180	IA-IPR STI Formateurs pour chaque spécialité	octobre-13	1	DGESCO
Informers les cadres sur les nouveaux dispositifs	du post-bac	Réunion des professeurs néo-entrants en CPGE	Présentiel	50	Professeurs néo-entrants en CPGE	octobre-13	2	DGESCO
		Les Sciences de l'Ingénieur en MPSI	Présentiel	130	IA-IPR STI, Maths, Physique, SVT	juin-13	1	DGESCO
		La modularisation du BTS Transport et prestations logistiques : bilan et perspectives	Présentiel	40	IA-IPR d'économie et de gestion Professeurs enseignant en BTS Transport et prestations logistiques (TPL)	janvier-13	2	DGESCO
		Evolution de l'enseignement de la physique-chimie en sections de technicien supérieur	Présentiel	45	IA-IPR de SPC Formateurs	avril-13	2	DGESCO

Plan national de formation – PNF 2013

Informers les cadres sur les nouveaux dispositifs	du post-bac	La rénovation du diplôme supérieur d'arts appliqués spécialité design	Présentiel	50	professeurs Professionnels	octobre-13	2	DGESCO
		L'évolution des BTS industriels	Présentiel	180	IA-IPR STI Formateur académique pour chaque champ technique	octobre-13	1	DGESCO
		les nouveaux enseignements du BTS CRC	Présentiel	20	IA-IPR, professeurs, professionnels	avril-13	1	DGESCO
		Les nouveaux enseignements du BTS SCBH	Présentiel	100	Enseignants en SCBH, IPR responsables de la filière.	novembre-13	1	DGESCO
		Rénovation du BTS SN	Présentiel	100	Enseignants, IPR responsables de la filière.	mars-13	1	DGESCO
		Mise en place du BTS nucléaire	Présentiel	40	Enseignants, IPR responsables de la filière.	mars-13	1	DGESCO
		Rénovation du diplôme supérieur d'arts appliqués	Présentiel	60	IA-IPR d'arts appliqués	mars-13	1	DGESCO
Animer les réseaux disciplinaires	Préélémentaire	Réunion des IEN Préélémentaire	Hybride (Pairform@nce)	100	IEN chargés du préélémentaire	mai-13	3	DGESCO ESEN
	Economie-Gestion	Réunion des IA-IPR d'économie et de gestion	Présentiel	80	IA-IPR d'économie et de gestion	mars-13	2	DGESCO
			à distance	60	IA-IPR d'économie et de gestion Formateurs	janvier-13	1	
			à distance	60		mai-13	1	
			à distance	60		octobre-13	1	
			à distance	60		décembre-13	1	
		Réunion des IEN-ET d'économie et de gestion	Présentiel	160	IEN-ET d'économie et de gestion	mars-13	2	DGESCO
			à distance	60	IEN-ET d'économie et de gestion Formateurs	janvier-13	1	
	à distance		60	mai-13		1		
	à distance		60	octobre-13		1		
	à distance	60		décembre-13	1			
	EPS	EPS et les liaisons avec le monde du sport	Présentiel	85	IA-IPR d'EPS	février-13	1	DGESCO

Plan national de formation – PNF 2013

Animer les réseaux disciplinaires	Culture humaniste	Réunion des IEN chargés de la culture humaniste	Hybride (Pairform@nce)	100	IEN chargés de la culture humaniste	mars-13	3	DGESCO ESEN
	Enseignements artistiques	Réunion des IA-IPR d'éducation musicale	Présentiel	30	IA-IPR d'éducation musicale	octobre-13	2	DGESCO
		Réunion des IA-IPR d'Arts plastiques	Présentiel	26	IA-IPR d'Arts plastiques	février-13	2	DGESCO
		Réunion des IA-IPR chargés du Cinéma et audiovisuel	Présentiel	30	IA-IPR chargés du Cinéma et audiovisuel	octobre-13	2	DGESCO
		Réunion des IA-IPR chargés du Théâtre	Présentiel	30	IA-IPR chargés du Théâtre	mars-13	1	DGESCO
		Réunion des IA-IPR chargés de la Danse	Présentiel	30	IA-IPR chargés de la Danse	octobre-13	1	DGESCO
		Réunion des IA-IPR chargés de l'Histoire des Arts	Présentiel	30	IA-IPR chargés de l'Histoire des Arts	février-13	2	DGESCO
	EVS	Réunion des IA-IPR d'arts appliqués	Présentiel	10	IA-IPR de STI Arts appliqués	mars-13	1	DGESCO
		Réunion des IEN-ET/EG Arts appliqués	Présentiel	20	IEN-ET d'Arts appliqués	mars-13	1	DGESCO
		Réunion des IA-IPR Etablissement et vie scolaire	Présentiel Présentiel	100 100	IA-IPR EVS	mars-13 octobre-13	2 2	DGESCO
	Histoire et Géographie	Réunion des IA-IPR d'Histoire et de Géographie	Présentiel	67	IA-IPR d'Histoire et de Géographie	novembre-13	2	DGESCO
		Réunion des IEN-ET-EG de Lettres-Histoire	Présentiel	44	IEN-ET-EG de Lettres-Histoire	novembre-13	2	
	Langues vivantes	Réunion des IEN chargés des langues vivantes	Hybride (Pairform@nce)	100	IEN chargés des langues vivantes	mars-13	1,5	DGESCO ESEN
		Réunion des IA-IPR et IEN-ET/EG de langues vivantes	Présentiel	200	IA-IPR de langues vivantes IEN-ET/EG langues vivantes	mars-13	2	DGESCO
	Maîtrise de la langue / Lettres	Réunion des IEN chargés de la maîtrise de la langue	Hybride (Pairform@nce)	100	IEN chargés de la maîtrise de la langue	mars-13	3	DGESCO ESEN
		Réunion des IA-IPR de Lettres et des IEN-ET Lettres-Histoire	Présentiel	200	IA-IPR de Lettres IEN-ET-EG Lettres-Histoire	mars-13	2	DGESCO

Plan national de formation – PNF 2013

Animer les réseaux disciplinaires	Mathématiques	réseau IEN mathématiques	Hybride (Pairform@nce)	100	IEN chargés des mathématiques	mai-13	3	DGESCO ESEN	
			hybride	100		octobre-13	3		
		Réunion pour la liaison IG et IEN-ET/EG de mathématiques-Sciences	Présentiel	10	IEN-ET/EG de mathématiques-sciences	janvier-13	1	DGESCO	
			Présentiel	10		septembre-13	1		
			Réunion pour la liaison IG et IA-IPR de mathématiques	Présentiel	10	IA-IPR de Mathématiques	janvier-13		1
				Présentiel	10		septembre-13		1
	Philosophie	Réunion des IA-IPR de philosophie	Présentiel	IA-IPR de philosophie	février-13	1	DGESCO		
		Réunion des IA-IPR de philosophie	Présentiel		avril-13	1			
		Réunion des IA-IPR de philosophie	Présentiel		octobre/novembre 2013	1			
	Sciences	Réunion des IEN chargés des sciences	hybride	100	IEN chargés des sciences	janvier-13	3	DGESCO ESEN	
		Réunion des IA-IPR de Physique-Chimie	Présentiel	70	IA-IPR de Physique-Chimie	mars-13	2	DGESCO	
			Présentiel	70		octobre-13	2		
		Réunion des IA-IPR de SVT	Présentiel	60	IA-IPR de SVT	avril-13	1	DGESCO	
			Présentiel	60	IA-IPR de SVT	octobre-13	1		
		Réunion des IA-IPR de SVT, SMS et biotechnologie	Présentiel	80	IA-IPR de SVT, SMS et de biotechnologie	avril-13	2	DGESCO	
			Présentiel	80		octobre-13	1		
		Réunion des IA-IPR de SMS et de biotechnologie	Présentiel	20	IA-IPR de SMS et de biotechnologie	avril-13	1	DGESCO	
			Présentiel	20	IA-IPR de biotechnologie IA-IPR de sciences médico-sociales	octobre-13	1		
		Réunion des IEN-ET SBSSA	Présentiel	80	IEN-ET concernés	janvier-13	2	DGESCO	
	Réunion des IA-IPR de sciences et techniques industrielles	Présentiel	80	IA-IPR de STI	mars-13	1	DGESCO		
SES	Réunion des IA-IPR de SES	Présentiel	13	IA-IPR de SES	avril-13	1	DGESCO		
	Réunion des IA-IPR de SES	Présentiel	13		octobre-13	1			

Plan national de formation – PNF 2013

Animer les réseaux non disciplinaires	Réseau des IEN, conseillers technique pour l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH)	Présentiel	30	IEN-ASH	février-13	1	DGESCO ESEN
	Réunion nationale des conseillers pédagogiques pour les enseignements artistiques et culturels	Présentiel	100	CP	décembre-13	1	DGESCO ESEN
	Réseaux des lycées	Présentiel Dispositif hybride avec accompagnement des équipes académiques référents	150	Référents académiques, chefs d'établissement	mai-13	1	DGESCO ESEN
	Piloter les établissements ECLAIR : le rôle des correspondants académiques et des IA-IPR référents	Présentiel	200	IA-IPR référents des réseaux ECLAIR Correspondants académiques	janvier-13	2	DGESCO ESEN
	Ecole ouverte, 20 ans de mobilisation : concertation et orientation	Présentiel	200	Correspondants académiques école ouverte (délégation modulée de chefs d'établissement / académie)	septembre-13	2	DGESCO ESEN
	Réunion du réseau des DAREIC	Présentiel	50	DAREIC et adjoints	mars 2013	2	DGESCO ESEN

Plan national de formation – PNF 2013

Professionnalisation des acteurs et formation des personnes ressources	Titre de l'action de formation proposée	Modalité (présentiel, visioconférence, à distance, hybride)	Nombre de participants	Public visé	Période envisagée	Nombre de jours	PILOTAGE
Former les personnes ressources et acculturer les personnels autour d'objectifs communs, notamment par la formation au numérique							
Consolider l'encadrement des classes à l'école primaire	Journée nationale ASTEP : accompagnement de l'enseignement scientifique et technologique à l'école primaire	Présentiel	100	IEN Correspondant ASTEP	mai-13	1	DGESCO
	L'accompagnement à la mise en œuvre du pilotage pédagogique du premier degré	Dispositifs hybrides par famille de chargés de mission	100	IEN-CCPD	6 séminaires tout au long de l'année Réunions d'animation		DGESCO ESEN
			100				
			100				
			100				
			100				
Poursuivre la mise en œuvre du socle commun (enseignants, chefs d'établissement...)	Le socle commun de connaissances et de compétences : vers de nouvelles cohérences entre l'école et le collège (volet II)	Présentiel Dispositif hybride avec accompagnement des équipes académiques référentes	150	Membres des équipes académiques Représentants d'équipes locales engagées dans des dispositifs innovants	avril-13	2	DGESCO ESEN
	Le socle commun de connaissances et de compétences : cadre de référence de la scolarité obligatoire	Présentiel en interacadémiques	200	IA-IPR, IEN CCPD, principaux de collège	mars-13	1	DGESCO ESEN
	Convergences pour l'enseignement de la langue française au cours de l'enseignement obligatoire	Présentiel	200	IEN 1er degré IEN-ET-EG Lettres-Histoire IA-IPR de Lettres	décembre-13	1	DGESCO

Plan national de formation – PNF 2013

Poursuivre la mise en œuvre du socle commun (enseignants, chefs d'établissement...)	Développer les liaisons (école-collège, collège-lycée, lycée-enseignement supérieur)	Présentiel	100	IA-IPR de Mathématiques	mars-13	2	DGESCO
	Liaison école-collège dans l'apprentissage des langues vivantes	Présentiel	200	IA-IPR de langues vivantes, IEN chargés des langues vivantes Formateurs	mars-13	2	DGESCO
	Information sur l'enseignement des Langues et cultures de l'Antiquité	Présentiel	100	IA-IPR Lettres et formateurs	avril-13	1	DGESCO
Soutenir la réforme des lycées (réseaux des lycées, lycée des métiers, voie professionnelle, STI2D...)	Accompagnement des enseignements d'exploration STI de seconde	Présentiel	120	IA-IPR STI Formateur académique	mars-13	1	DGESCO
	La mise en place du projet en sciences de l'ingénieur de la série S	Présentiel	80	IA-IPR de STI Formateurs	mars-13	1	DGESCO
	Baccalauréat STD2A	Présentiel	50	Professeurs formateurs	février-13	1	DGESCO
	Baccalauréat STD2A : Sciences et design & arts appliqués	Présentiel	50	Professeurs formateurs	novembre-13	1	DGESCO
	Développer les enseignements conjoints, général et professionnel, au lycée professionnel	Présentiel	60	IEN-ET/EG de Mathématiques-Sciences Formateurs	mars-13	2	DGESCO
		Présentiel	60	IEN-ET/EG de Mathématiques-Sciences Formateurs	avril-13	2	
	La rénovation de la voie professionnelle STI	Présentiel	200	IEN-ET STI	février-13	1	DGESCO
Soutenir la réforme des lycées (réseaux des lycées, lycée des métiers, voie professionnelle, STI2D...)	Soutenir la rénovation de la voie professionnelle	Présentiel	80	IEN-ET/EG de Mathématiques-Sciences	octobre-13	3	DGESCO
	Valoriser la voie professionnelle	Présentiel	100	Chefs d'établissements (collège, lycée), enseignants, COP	avril-13	1	DGESCO ESEN

Plan national de formation – PNF 2013

	Soutenir la rénovation des filières technologiques	Présentiel	70	IA-IPR de Mathématiques Formateurs	novembre-13	2	DGESCO
		Présentiel	70		novembre-13	2	
		Présentiel	70		décembre-13	2	
	Programme de SES en classe terminale et évaluation au baccalauréat	Présentiel	80	IA-IPR et professeurs formateurs de SES	janvier-13	1	DGESCO
	Rénovation de la série STL spécialité SPCL	Présentiel	60	IA-IPR de SPC Formateurs	février-13	2	DGESCO
	Rénovation du baccalauréat professionnel SPVL	Présentiel	60	IEN-ET SBSSA Formateurs	mars-13	1	DGESCO
	Rénovation des diplômes de santé, des métiers de l'eau...	Présentiel	30	IA-IPR de biotechnologie IA-IPR de SMS	décembre-13	1	DGESCO
	Rénovation de la voie professionnelle : certification dans le tertiaire administratif	Présentiel	100	IEN-ET/EG Formateurs	février-13	2	DGESCO
	Rénovation de la série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)	Présentiel Visioconférences	180	IA-IPR d'économie et de gestion Chefs de travaux Formateurs	janvier-13	2	DGESCO
	L'approche scientifique et la démarche expérimentale dans les formations technologiques et professionnelles de l'hôtellerie-restauration	Présentiel	100	IA-IPR d'économie et de gestion IEN-ET/EG d'Economie-Gestion IEN-ET SBSSA Formateurs	février-13	2	DGESCO
Mise en place des bacs pro du secteur de l'hôtellerie restauration ; La certification intermédiaire en première	Présentiel	50	Formateurs et IEN en charge de la filière hôtellerie restauration	Novembre-Mars 2013	2	DGESCO	
Soutenir la réforme des lycées (réseaux des lycées, lycée des métiers, voie professionnelle, STI2D...)	Les nouveaux enseignements de la filière rénovée de la maintenance automobile	Présentiel	60	PLP, IEN, IPR, CFA, professionnels.	octobre-13	1	DGESCO

Plan national de formation – PNF 2013

	Les nouveaux enseignements de la filière aéronautique renouvelée	Présentiel	35	PLP, IEN, IPR, CFA, professionnels.	octobre-13	1	DGESCO
	Les nouveaux enseignements de la filière navigation fluviale renouvelée	Présentiel	10	PLP, IEN, IPR, CFA, professionnels	octobre-13	1	DGESCO
	Rénovation de la filière métiers de la mode	Présentiel	50	PLP, IEN, IA-IPR	mai-13	1	DGESCO
Mettre en œuvre les parcours des élèves et accompagner l'orientation et aider à l'insertion professionnelle	Accompagnement personnalisé	Accompagnement à la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé (dispositif hybride avec accompagnement des équipes académiques référentes)		IA-IPR, Chefs d'établissement (formation initiale et continue), Formateurs, Enseignants		1	DGESCO ESEN
		Présentiel		DAAC Conseillers EAC DRAC Représentants des collectivités territoriales		1,5	
	Le partenariat, clef de voûte du parcours artistique et culturel de l'élève	Présentiel En parallèle : séminaire "Musique-éducation musicale" et le séminaire "Arts plastiques-éducation visuelle"	200	Professeurs, conseillers pédagogiques, IEN, IA-IPR ; personnels des collectivités territoriales (conservatoires), partenaires des opérateurs culturels.	mars-13	1,5	DGESCO

Plan national de formation – PNF 2013

Mettre en œuvre les parcours des élèves et accompagner l'orientation et aider à l'insertion professionnelle	Partenariat : travailler avec un orchestre ou un ensemble instrumental	Présentiel	100	Professeurs, conseillers pédagogiques, IEN, IA-IPR ; personnels des collectivités territoriales, instrumentalistes et responsables des orchestres et ensembles instrumentaux.	octobre-13	1	DGESCO
	Continuum Lycée/Université : -3, +3	Présentiel	80	responsables de formation, orientation, VP CVU, personnel de direction, CSAIO	octobre-12	3	ESEN
	Renforcer la relation Ecole/Entreprise	Présentiel	60	Chefs d'établissement, Professeurs principaux, Personnels d'orientation	avril-13	1	DGESCO
	L'Ecole et ses territoires	Présentiel	200	Correspondants académiques ECLAIR IEN Directeurs d'école, chefs d'établissement Représentants des collectivités locales et territoriales	octobre-13	3	DGESCO ESEN
Former les formateurs (gestion de classe, climat scolaire, prévention de la cyberviolence..) et accompagner les personnes ressources (évaluation, communication professionnelle, management, RAEP, préparation aux concours...)	Former les référents <i>Gestion de classe</i>	Présentiel	80	Référents + APS	session 1	2	DGESCO
		Hybride	80		session 2	2	
			80		session 3	2	
	Former les formateurs	Présentiel Colloque inaugural	120	Responsables académiques de formation, personnels académiques ressources, universitaires	janvier-13	1	DGESCO
		Présentiel Session de travail	90		mars-13	1	
Présentiel Université d'été		90	juillet-13		2		

Plan national de formation – PNF 2013

<p>Former les formateurs (gestion de classe, climat scolaire, prévention de la cyberviolence..) et accompagner les personnes ressources (évaluation, communication professionnelle, management, RAEP, préparation aux concours...)</p>	Equipes mobiles de sécurité et assistants de prévention et de sécurité : complémentarité, collaborations et professionnalisation	Présentiel Témoignages d'expériences européennes Echanges de pratiques Dispositif hybride avec accompagnement des équipes académiques référentes	180	Responsables EMS ou conseillers sécurité Coordonnateurs académiques APS Référénts "Gestion de classe" IA-IPR-EVS PVS Conseillers techniques santé et sociaux des recteurs Equipes académiques	mars-13	3	DGESCO ESEN
	Victimation et diagnostic local de climat scolaire, approfondissement et analyse	Présentiel	60	Formateurs d'enseignants CT sociaux et de santé + partenaires	octobre-13	1	DGESCO ESEN
	Apprentissage de la responsabilité et du respect mutuel : l'éducation à la sexualité en milieu scolaire	Présentiel	120	IA-IPR d'EPS, professeurs formateurs, UNSS, INPES	octobre-novembre 2013	2	DGESCO ESEN
	EPS et santé des élèves	Présentiel	85	équipe académique de 3/4 membres constituée autour de cette thématique	mai-13	2	DGESCO
	Prévenir l'absentéisme	Présentiel ou de préférence hybride	120	IA-IPR EVS, PVS, CTSS Référénts académiques parents Formateurs de chefs d'établissement, d'IEN, de professeurs principaux	février-13	2	DGESCO
	La mallette des parents : dialogue entre les parents et l'Ecole	Présentiel	150		février-mars 2013	2	DGESCO

Plan national de formation – PNF 2013

<p>Former les formateurs (gestion de classe, climat scolaire, prévention de la cyberviolence..) et accompagner les personnes ressources (évaluation, communication professionnelle, management, RAEP, préparation aux concours...)</p>	Parcours scolaires différenciés des filles et des garçons : quelles analyses ? Quelle politique publique ?	Présentiel	150	Chargés de mission égalité PVS IA-IPR Chefs d'établissement Réseau régional des droits des femmes	mai 2013	1	DGESCO
	Validation des acquis de l'expérience	Hybride	100	IA IPR et IEN présidents des jurys VAE, IEN-FC, responsables académiques de la VAE, responsables des DEC	avril-13	2	DGESCO ESEN
	Séminaires de l'innovation, (programmes de développement professionnel des expérimentations, phase 2)	Interacadémiques en 4 sessions, relayées en amont et en aval par des groupes de travail collaboratif sur RESPIRE, et traçabilité des actions sur EXPERITHEQUE	120	équipes des 1er et 2eme degrés (coordonnateurs et/ou cadres, accompagnateurs (formateurs, inspection), chercheurs associés, cardie, CRI, IFE	janvier-13	1	DGESCO
			120		janvier-13	1	
			120		janvier-13	1	
			120		février-13	1	
	<p>Adapter aux nouvelles fonctions et accompagner les nouvellement affectés (emplois de haut encadrement, Enseignants, DRH, DAFPE, DCIO, IEN, AENESR, APAENES...)</p>	Accompagnement à la prise de fonction des enseignants néo-affectés (projet ESEN-CNDP)	Hybride		Equipes académiques d'inspecteurs du premier et du second degré	octobre-13	
Accompagnement à la prise de fonction des DCIO		Hybride	50	DCIO nouvellement nommés	janvier-13	3	ESEN
			50		mars-13	3	
			50		septembre-13	3	
Accompagnement à la prise de fonction des IEN ASH		Hybride	20	IEN ASH nouvellement nommés		4	ESEN
			20			4	
			20			4	
	20				4		

Plan national de formation – PNF 2013

Adapter aux nouvelles fonctions et accompagner les nouvelles affectés (emplois de haut encadrement, Enseignants, DRH, DAFPE, DCIO, IEN, AENESR, APAENES...)	Accompagnement à la prise de fonction des IEN-ET/EG nommés sur des fonctions spécifiques	Hybride	30	IEN-ET nouvellement nommés dans la fonction		3	ESEN
			30			3	
	Accompagnement des adjoints devenant chefs d'établissement	Hybride	250	Adjoints qui deviennent chefs d'établissement		3	ESEN
			250			3	
	Accompagnement à la prise de fonction Haut encadrement (recteurs, DASEN, SGA, directeurs de cabinet)	Présentiel en modules	30	Recteur, DASEN, SGA, directeur de cabinet		2	ESEN
	Accueil des APAENES	Présentiel	180	Nouvellement promu dans le grade	octobre-13	3	ESEN
			180		octobre-13	3	
	Accueil des AENSR	Présentiel	80	Nouvellement nommés dans la fonction	octobre-13	3	ESEN
	Accompagnement à la prise de fonction des cadres administratifs (APAENES, AENSR)	Parcours hybrides accompagnés	80	Cadres administratifs	octobre-13		ESEN
Accompagnement à la prise de fonction des agents comptables	Présentiel	45	Nouveaux agents comptables	octobre-13	4	ESEN	
Accompagnement à la prise de fonction des nouveaux conseillers techniques du secteur médical et social	Présentiel	40	Nouvellement nommés dans les fonctions	octobre-13	4	ESEN	
Professionnalisation des équipes académiques de formation (accompagnement de projets) et de communautés professionnelles	Formation d'équipes projets académiques sur 7 domaines: APP; RAEP, gestion de crise, management, ingénierie de formation à distance, inclusion scolaire, évaluation des unités éducatives	Parcours hybrides accompagnés.	7 x de 15 à 50 x 2	Equipes mandatées par les recteurs sur les thématiques proposées	printemps et automne	3 jours X 3 sessions X 7 formations X 2 années	ESEN DGESCO pour le parcours IFD
	Former des formateurs à l'auto-évaluation pour l'assurance qualité	Présentiel	60	Chefs d'établissement, IEN-ET/EG, IA-IPR, chefs de travaux	septembre-13	2	DGESCO ESEN

Plan national de formation – PNF 2013

Professionnalisation des équipes académiques de formation (accompagnement de projets) et de communautés professionnelles	Professionnalisation des tuteurs : formation statutaire des cadres pédagogiques, des médecins	Hybride	40	Tuteurs, référents de formation, chef d'établissement d'accueil	octobre-13	2	ESEN
			40		octobre-13	2	
	Séminaire e-learning	Présentiel enrichi	120	Enseignants, enseignants chercheurs, cadres, ingénieurs	avril-13	3	ESEN
	Accompagnement de la mise en œuvre de politiques académiques : évaluation des unités éducatives, accompagnement du changement....	Hybride	5 académies	Cadres	printemps et automne		ESEN
	Le réseau des cellules aide et conseil	Présentiel	30	Cadres	automne	3 jours	ESEN
	Les coordonnateurs paye	Présentiel	30	Cadres	automne	3 jours	ESEN
	Les responsables contrôle financier et comptable des EPLE	Présentiel	30	Cadres	printemps	3 jours	ESEN
	Les services de contrôle budgétaire des universités	Présentiel	100	responsables de ces services en rectorat / responsables financiers et agents comptables des universités	automne	3 jours	ESEN
	Les formateurs pour la réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC) de l'établissement public local d'enseignement	Mise à jour du parcours 2012	25	cadres administratifs	printemps	2 j	ESEN
	Les référents "lutte contre les dérives sectaires"	Présentiel	30	référents académiques	automne	2 j	ESEN
	Les ISST	Présentiel	30	ISST	printemps	3 j	ESEN
	Les DRH	Parcours hybrides accompagnés	10	DRH	printemps	10 j	ESEN

Plan national de formation – PNF 2013

Professionnalisation des équipes académiques de formation (accompagnement de projets) et de communautés professionnelles	Les cadres administratifs	Parcours hybrides accompagnés	30	tous cadres administratifs	printemps et automne	10j	
	Les CMC	Parcours hybride accompagné	15	CMC	printemps pour les 2012 puis automne pour les 2103	8 j	ESEN
	L'accompagnement à la mise en œuvre des politiques d'intégration des personnels handicapés (dispositif hybride avec accompagnement des équipes académiques référentes)	Parcours hybride accompagné	8 équipes académiques pluri-métiers	DRH, médecins, cadres administratifs, personnels de direction, PVS...	automne	8 j	ESEN
	L'accompagnement à la mise en œuvre des politiques liées au dialogue social et à la sécurité au travail : formation des membres des CHSCT	Présentiel enrichi	30	DRH, ISST, formateurs	automne	2 j	ESEN
	L'accompagnement à la mise en œuvre de l'évaluation des personnels de direction	Présentiel enrichi	45	DASEN et DAASEN	printemps	1 j	ESEN
	L'accompagnement au déploiement de grandes applications nationales : SIRHEN (palier 5), CHORUS, DEMAC	Présentiel	30 par session/application	formateurs ou gestionnaires suivant le niveau de développement	printemps et automne	3j par session / application	ESEN
Développer les usages du numérique	Séminaire TICE et histoire géographie	Présentiel	150	IA-IPR d'Histoire et de Géographie ; IEN-ET-EG de Lettres-Histoire	octobre-13	2	DGESCO ESEN
	Informatique, de Bac-3 à Bac +3	Présentiel	50	Formateurs Informatique et sciences du numérique (ISN)	avril-13	2	DGESCO

Plan national de formation – PNF 2013

Développer les usages du numérique	Intégration didactique et pédagogique des usages du numérique dans les enseignements d'Economie-gestion	Présentiel Visio-conférences	100	IA-IPR d'économie et de gestion IEN-ET/EG d'Economie-Gestion Formateurs	juin-13	2	DGESCO
	Innovation et ressources numériques : modalités juridiques d'usages	Présentiel	150	IA-IPR, IEN, animateurs-formateurs TICE académiques (Lettres, HG, arts plastiques, histoire des arts)	février-13	2	DGESCO

Plan national de formation – PNF 2013

Les rendez-vous du MEN	Titre de l'action de formation proposée	Modalité (présentiel, visioconférence, à distance, hybride)	Nombre de participants	Public visé	Période envisagée	Nombre de jours	PILOTAGE
Rendez-vous culturels et scientifiques du MEN							
Rendez-vous de la culture scientifique et technologique	Entretiens de l'Ecole et de l'Entreprise [Paris]	Présentiel	100	IA-IPR Formateurs	août-13	2	DGESCO
	Journées de l'économie [Lyon]	Présentiel	100	IA-IPR Formateurs	novembre-13	2	DGESCO
	Festival international de géographie [Saint-Dié]	Présentiel	150	IPR, IEN, professeurs histoire géographie	octobre-13	3	DGESCO
	Formation scientifique des corps d'inspection en mathématiques [Ker Lann]	Présentiel	60	IA-IPR de Mathématiques	septembre-13	2	DGESCO
	Science et société [Paris]	Présentiel	100	IA-IPR Formateurs	novembre-13	2	DGESCO
	Journées de l'innovation et de la recherche pour l'enseignement de la chimie [Paris]	Présentiel	60	IA-IPR de SPC Formateurs Enseignants (secondaire et post bac)	mai-13	2	DGESCO
	Ecole d'été de physique [Paris]	Présentiel	20	IA-IPR de SPC Formateurs Enseignants (secondaire et post bac)	août-13	2	DGESCO
	Enseignement intégré de science et de technologie [Paris]	Présentiel	100	IA-IPR Enseignants	mai-13	2	DGESCO
	Les rencontres scientifiques de l'EPS [Paris]	Présentiel et visioconférence	100	IA-IPR et professeurs d'EPS	mars-13	2	DGESCO
	Les journées nationales du management [Paris]	Présentiel	180	IA-IPR d'économie et de gestion Formateurs	octobre-13	2	DGESCO

Plan national de formation – PNF 2013

Rendez-vous de la culture humaniste	Forum sur les ressources pour l'éducation au développement durable (FOREDD) [Amiens]	Présentiel	150	IA-IPR Correspondants académiques EDD	février-13	2	DGESCO
	Rendez-vous de l'histoire [Blois]	Présentiel	150	IA-IPR, IEN, professeurs histoire- géographie	octobre-13	3	DGESCO
	Droit et grands enjeux du monde contemporain [Bordeaux]	Présentiel	150	IA-IPR	mai-13	2	DGESCO
	Forum Alimentation et culture, rencontres François Rabelais [Tours]	Présentiel	80	IA-IPR, IEN-ET, personnel de direction des lycées hôteliers, chef de travaux, formateurs	novembre-13	2	DGESCO
	Rencontres EPS-Arts et Danse [Clermont-Ferrand]	Présentiel	30	IA-IPR et professeurs d'EPS, Arts plastiques, autres disciplines engagées en Art-Danse	novembre-13	1	DGESCO
	Festival de l'histoire de l'art [Fontainebleau]	Présentiel	100	IA-IPR, formateurs, enseignants	mai-13	2	DGESCO
	Chanson, arrangement & interprétation [Paris]	Présentiel	100	Professeurs, conseillers pédagogiques, IEN, IA-IPR	juillet-13	2	DGESCO
	Lettres, livre, écriture et lecture [Paris]	Présentiel	100	Professeurs, formateurs, documentalistes, IA-IPR, IEN-ET-EG, enseignants-chercheurs, bibliothécaires	novembre-13	3	DGESCO
	Langues et cultures de l'antiquité [Paris]	Présentiel	150	Professeurs, formateurs, IA-IPR	fin avril, début mai 2013		DGESCO

Plan national de formation – PNF 2013

Rendez-vous de la culture humaniste	Les rencontres de la philosophie [Langres]	Présentiel	120	Professeurs, formateurs, IA-IPR	septembre-13	3	DGESCO
Rendez-vous de l'éducation	Sciences cognitives et éducation [Paris]	Présentiel Hybride	200	Corps d'inspection 1er et 2nd degré, responsables de formation, formateurs, médecins conseillers techniques	novembre-13	2	DGESCO
	Colloque Edmond Michelet [Brive la Gaillarde]	Présentiel	100	IA-IPR	octobre-13	2	DGESCO
	3èmes Journées de l'Innovation, UNESCO	Journées nationales, préparées grâce aux espaces numériques RESPIRE, et EXPERITHEQUE pour l'information, la communication et la transmission des dossiers, pour la capitalisation des traces, en partenariat avec le CNDP et le CRDP Versailles	200	équipes des 1er et 2 nd degrés (coordonnateurs et/ou cadres, accompagnateurs (formateurs, inspection), chercheurs associés, cardie, CRI, IFE, invités et partenaires	mars-13	2	DGESCO
	Jeu d'échecs à l'École : séminaire international	Présentiel	100	3 représentants de chaque pays concernés, représentants des académies et des partenaires (Fédération française des échecs, L'échiquier de la Réussite...)	juin-13	2	DGESCO

Plan national de formation – PNF 2013

	Education à l'information et culture numérique	Présentiel	200	Personnels d'encadrement / Enseignants dont documentalistes / Experts / Formateurs / Personnels du réseau CNDP-CRDP	mai-13	2	DGESCO
--	---	------------	-----	---	--------	---	--------

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs généraux de l'éducation nationale

NOR : MEN1200515A

arrêté du 30-11-2012

MEN - IG

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 89-833 du 9-11-1989 modifié ; arrêté ministériel du 14-12-2010 modifié par arrêtés ministériels du 24-8-2011 et du 17-10-2012 ; arrêté ministériel du 16-11-2012

Article 1 - Sont modifiées ainsi qu'il suit les dispositions de l'article premier de l'arrêté du 14 décembre 2010 susvisé, en ce qui concerne les représentants titulaires de l'administration :

Jean-Yves Daniel, doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale, président, en remplacement de Erick Roser.

Le reste sans changement.

Article 2 - Le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale.

Fait le 30 novembre 2012

Le ministre de l'éducation nationale,
Vincent Peillon

Mouvement du personnel

Détachement

Renouvellement de détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil

NOR : MENH1200486A

arrêté du 7-11-2012

MEN - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 7 novembre 2012, Jean-Michel Alfandari, conseiller d'administration scolaire et universitaire, est maintenu en position de détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil pour une seconde et dernière période de quatre ans, du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2016.

Mouvement du personnel

Détachement

Renouvellement de détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Nantes

NOR : MENH1200487A

arrêté du 7-11-2012

MEN - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 7 novembre 2012, Laurent Gérin, conseiller d'administration scolaire et universitaire, est maintenu en position de détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Nantes pour une seconde et dernière période de quatre ans, du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2016.

Mouvement du personnel

Détachement

Nomination et détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Amiens

NOR : MENH1200485A

arrêté du 7-11-2012

MEN - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 7 novembre 2012, Grégory Chevillon, conseiller d'administration scolaire et universitaire, précédemment administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire général adjoint, directeur des services rectoraux de l'académie de Nantes, est nommé et détaché dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Amiens pour une première période de quatre ans, du 12 novembre 2012 au 11 novembre 2016.

Mouvement du personnel

Détachement

Nomination et détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Poitiers

NOR : MENH1200488A

arrêté du 8-11-2012

MEN - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 8 novembre 2012, Jean-Michel Battini, conseiller d'administration scolaire et universitaire, précédemment secrétaire général de l'académie de Limoges, est nommé et détaché dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Poitiers, pour une première période de quatre ans, du 6 novembre 2012 au 5 novembre 2016.

Mouvement du personnel

Nominations

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

NOR : MENI1230679D

décret du 2-11-2012 - J.O. du 4-11-2012

MEN - IG

Par décret du Président de la République en date du 2 novembre 2012, sont nommés inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de première classe :

- Jean-Marc Goursolas (2ème tour) ;
- Françoise Monti (3ème tour) ;
- Anne Giami (4ème tour).

Mouvement du personnel

Nomination

Directrice académique des services de l'éducation nationale

NOR : MENH1235882D

décret du 2-11-2012 - J.O. du 4-11-2012

MEN - DGRH E1-2

Par décret du Président de la République en date du 2 novembre 2012, la directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale dont le nom suit est nommée en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département ci-dessous désigné :

- Cantal : Maryline Remer (département du Rhône), en remplacement d'Yves Delecluse, muté.